

SOMMAIRE

Décisions du Conseil départemental	Pages
- Réunion du 26 septembre 2016.....	5
 Décisions de la Commission permanente	
- Réunion du 26 septembre 2016.....	55

Sont **publiés intégralement** les **délibérations** du Conseil départemental, de la Commission permanente et les **arrêtés** présentant un **caractère réglementaire** (Code général des collectivités territoriales, art. L.3131-3 et R.3131-1) ou dont la publication est prévue par un texte spécial.

Le texte intégral des actes cités dans ce recueil **peut être consulté** au **Centre de Documentation** à l'Hôtel du Département.

DECISIONS

du Conseil départemental

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016**

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD

RAPPORT N° 001**Déclaration de l'urgence pour les rapports n° 151, 253, 354, 451 et 553**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu l'article L.3121-19 du Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses troisième et quatrième alinéas,

Vu l'exposé du Président du Conseil départemental demandant, conformément à l'article L.3121-19 du Code général des collectivités territoriales, au Conseil départemental de se prononcer sur l'urgence des rapports n° 151, 253, 354, 451 et 553,

(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Se prononce favorablement sur l'urgence des rapports n° 151, 253, 354, 451 et 553 respectivement intitulés :

- « Compte de gestion 2015 du Budget annexe vente de sel aux communes »,
- « Proposition de modification des limites des arrondissements de LAON, VERVINS, SOISSONS et CHATEAU-THIERRY »,
- « Plan d'Urgence pour l'élevage »,

- « Intervention du Département en matière de transports publics de voyageurs – Comptes administratif et de gestion de la Régie Départementale des Transports de l’Aisne au titre de l’exercice 2015
* Compétence exclusive »,
- N° 553 : Intervention du Département dans le domaine du sport
Compétence partagée,

ainsi que sur leur inscription à l’ordre du jour de la présente réunion.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

FINANCES**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 150

**Marchés publics - Utilisation de la délégation accordée par
l'Assemblée départementale au Président du Conseil départemental
conformément à l'article L.3221-11 du Code Général des Collectivités
Territoriales - 2ème trimestre 2016**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 150,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **M. Nicolas FRICOTEAUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte du compte rendu par le Président du Conseil départemental de l'exercice de sa compétence déléguée issue de l'article L. 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'achat public.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEEICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

<p>RAPPORT N° 151 Compte de gestion 2015 du Budget annexe vente de sel aux communes</p>

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **151**,

Vu les conclusions de la 1ère commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Vu l'avis de la 4ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Arrête le compte de gestion 2015 du Budget annexe de vente de sel aux communes.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 250

**Autorisation de signature de la convention de partenariat avec l'Union
des Groupements d'Achats Publics (UGAP)**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 250,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 1ère commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention de partenariat définissant les modalités de recours à l'UGAP jointe à son rapport.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEECZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 251**Société Publique Locale SPL-Xdemat - Rapport des représentants du
Conseil départemental pour l'exercice 2015
Proposition d'augmentation du capital social de la société**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 251,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu le rapport écrit sur la société SPL-Xdemat, au titre de l'exercice 2015,

Se prononce ainsi qu'il suit sur le rapport écrit présenté par ses représentants au Conseil d'administration de la Société Publique Locale SPL-Xdemat :

- Donne acte au Président du Conseil départemental de son rapport ;
- Approuve, afin de permettre l'entrée d'un 8^{ème} Département au sein de la société SPL-Xdemat, les principes suivants :
 - . l'augmentation du capital social de SPL-Xdemat par un apport en numéraire du Département de l'Aube, pour un montant de 15 500 € avec création en contrepartie, à son profit, de 1 000 actions nouvelles émises à leur valeur nominale de 15,50 € chacune,

. la réservation de la souscription des actions nouvelles au seul Département de l'Aube,

. la modification des dispositions statutaires que cette augmentation et cet apport impliquent, conformément au rapport écrit sur la société ;

- Donne pouvoir au représentant du Département à l'Assemblée générale de la société, pour voter en conséquence, les différentes résolutions afférentes à cette augmentation de capital social, lors de sa prochaine réunion.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEWICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

<p style="text-align: center;">RAPPORT N° 252 Gestion du personnel départemental</p>
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 252,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (23 abstentions),

Décide :

1) De créer les postes suivants :

Direction des Politiques Sociales Familiales

- création d'un poste d'assistant territorial socio-éducatif.

Direction de l'Éducation, du Sport, de la Culture et des Transports

- création d'un poste d'ingénieur territorial principal.

2) De créer les postes suivants pour l'accroissement saisonnier d'activité :

Ensemble des services

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de deux postes de catégorie A, pour une durée maximale de six mois,
- création de deux postes de catégorie B, pour une durée maximale de six mois,
- création de quatre postes de catégorie C, pour une durée maximale de six mois.

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de cent postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de six mois.

Direction de l'Education, du Sport de la Culture et des Transports

Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon :

- création de dix postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

Pour mener à bien le programme prévisionnel du Pôle Archéologie en 2017

- création de dix postes d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de six mois.

3) De créer les postes suivants pour l'accroissement temporaire d'activité :

Pour répondre aux demandes urgentes et imprévues de remplacements supplémentaires :

- création de deux postes de catégorie A, pour une durée maximale de douze mois,
- création de deux postes de catégorie B, pour une durée maximale de douze mois,
- création de six postes de catégorie C, pour une durée maximale de douze mois.

Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche

Pour la campagne azote, les études prospectives et répondre aux exigences des appels d'offres :

- création de soixante-dix postes d'ingénieur territorial, technicien territorial, adjoint technique territorial et adjoint administratif territorial, pour une durée maximale de douze mois.

Direction de l'Education, du Sport de la Culture et des Transports

Pour assurer les missions d'accueil et de guidage à la Caverne du Dragon :

- création de cinq postes d'adjoint territorial du patrimoine et d'assistant principal territorial de conservation, pour une durée maximale de douze mois.

4. De modifier les postes suivants :

Le poste d'attaché territorial, Responsable du Domaine Dématérialisation et Collaboratif est vacant à la Direction Informatique.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

Le poste d'attaché territorial, Chargé de Mission Affaires Juridiques est vacant à la Direction des Affaires Administratives et Financières.

Conformément à l'article 3-3-2° de la loi du 26 janvier 1984, si les recherches entreprises ne permettaient pas de pourvoir l'emploi par un fonctionnaire, il pourrait être occupé par un agent non titulaire détenant les diplômes nécessaires ou l'expérience professionnelle pour occuper cet emploi.

La rémunération de cet agent sera fixée selon l'échelon détenu s'il est titulaire ou en fonction de l'expérience professionnelle de l'agent s'il est non titulaire.

5. De fixer la rémunération suivante :

Afin de tenir compte de l'expérience professionnelle d'un agent non titulaire Responsable du Domaine Dématérialisation et Collaboratif à la Direction Informatique, Service Etudes et Développement Informatique, il est proposé de fixer sa rémunération sur la base du 5^{ème} échelon du grade d'attaché.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (matin)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, F. GRZEZICZAK, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN

RAPPORT N° 253

**Proposition de modification des limites des arrondissements de
LAON, VERVINS, SOISSONS et CHATEAU-THIERRY**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 253,

Vu les conclusions de la 2ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Rend un avis favorable aux propositions de modifications des limites territoriales des arrondissements de LAON, VERVINS, SOISSONS et CHÂTEAU-THIERRY formulées par le représentant de l'Etat dans le département.

Acte déposé en Préfecture
Le 05/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ECONOMIE, TOURISME ET LOGEMENT

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BRIFFAUT, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, G. FOURRE, M. POTELET

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

<p>RAPPORT N° 350 Approbation du schéma départemental de développement touristique 2016-2020</p>

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **350**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. François RAMPENBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions),

Approuve le schéma départemental de développement touristique 2016-2020.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

RAPPORT N° 351**Hébergement touristique : Fédération Familles Rurales : Projet
d'extension de la Maison Familiale de Vacances sur la Ferme du
Château de Monampteuil - Dépenses pour tiers**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **351**,Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. François RAMPELBERG**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide d'accorder une subvention de **105 000 €** sur une assiette éligible de 600 000 € HT au profit de La FEDERATION FAMILLES RURALES DE L' AISNE, pour la réalisation de son projet d'extension avec requalification de la Maison Familiale de Vacances sur la Ferme du Château de Monampteuil, dans le cadre du régime d'aide départemental à l'hôtellerie ;
- 2) Valide le projet de convention en annexe au rapport du Président du Conseil départemental et autorise ce dernier à en signer la version finalisée ;
- 3) Prend acte que la somme de 105 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/10/2016Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

RAPPORT N° 352

**Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA) et Société
pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA) - Rapports des
représentants du Conseil départemental**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **352**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Prend acte de la communication des rapports présentés :

- lors de l'Assemblée Générale Mixte de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA), le 23 mai 2016,
- lors de l'assemblée Générale Ordinaire de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA), le 19 mai 2016 ;

2) Donne acte, dès lors, à ses représentants, du respect de l'obligation de rapport prévue à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

RAPPORT N° 353**Autorisation de la Région Hauts-de-France à l'exécution des
engagements pris en matière économique après le vote de la loi
NOTRe**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 353,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Considérant qu'il y a lieu de substituer les pages annexées à la présente délibération à celles l'étant au rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le projet de convention tel que joint en annexe à la présente délibération, à passer entre la Région Hauts-de-France et le Département, relatif à l'autorisation donnée par la Région au Département d'exécuter avant le 31 décembre 2016 les engagements pris en matière de politique en faveur de l'économie, entre les 7 août et 31 décembre 2015 ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à en signer la version finalisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

**CONVENTION ENTRE LA REGION NORD PAS DE CALAIS – PICARDIE et le
DEPARTEMENT DE L' AISNE RELATIVE AU MAINTIEN DES DISPOSITIFS
D'INTERVENTIONS ECONOMIQUES EXISTANTS (FIDARCO volet
investissement mobilier, FIDAC, FIDACOM) DANS L'ATTENTE DE L'ADOPTION
DU SRDEII**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) et notamment son article 94 ;

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du Nord – Pas de Calais – Picardie en date du 23 septembre 2016 autorisant le Président du Conseil régional à signer la présente convention ;

Vu la délibération du Conseil départemental de l'Aisne en date du autorisant le Président du Conseil départemental à signer la présente convention ;

ENTRE

La REGION NORD PAS DE CALAIS PICARDIE, dont le siège est à Lille - 151 Avenue du président Hoover - 59555 LILLE CEDEX, représentée par le Président du Conseil Régional, Monsieur Xavier BERTRAND, ci-après dénommée « la Région » ;

D'une part,

ET :

Le Département de l'Aisne - rue Paul Doumer - 02013 LAON Cedex, représenté par Monsieur Nicolas FRICOTEAUX, Président, ci-après dénommée « le Département » ;

D'autre part,

PREAMBULE

Promulguées respectivement en 2014 et 2015, les lois MAPTAM (loi du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi du 7 août 2015) modifient le cadre d'intervention des collectivités territoriales au premier rang desquels les Départements et les Région. Ces deux lois prévoient notamment :

- La suppression de la clause de compétence générale pour les Départements et les Régions ;
- Des transferts de compétences notamment des Départements vers les Régions ;
- De spécialiser chaque niveau de collectivité sur des compétences dont certaines sont désormais exclusives ;
- Un cadre d'organisation pour l'exercice des compétences avec un chef de file désigné ;

La mise en œuvre de l'ensemble de ces dispositions est en partie encadrée par des échéances fixées par les lois MAPTAM et NOTRe.

En outre la loi NOTRe prévoit que la Région élabore avant le 1^{er} janvier 2017 un SRDEII prescriptif (Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation).

Le Département a mis en œuvre des politiques complémentaires à la Région notamment en faveur des Très Petites Entreprises. Ces politiques ont été validées et ajustées régulièrement et répondent aux besoins des territoires urbains et ruraux.

Ainsi, le Département joue-t-il un rôle indéniable de proximité avec les acteurs économiques locaux (entreprises, collectivités, associations...).

Il est convenu ce qu'il suit :

ARTICLE 1 : OBJECTIF

En attendant l'adoption du SRDEII et afin d'éviter toute rupture de l'accompagnement départemental qui serait préjudiciable aux partenaires économiques, la présente convention a pour objectif de prolonger durant cette période transitoire, les interventions du Département dans le domaine économique.

ARTICLE 2 : DOMAINES D'INTERVENTION VISES PAR LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention concerne les politiques actuelles maintenues du Département en faveur des entreprises, dans le domaine des aides économiques. Sont concernés les dispositifs suivants : le FIDARCO volet investissement mobilier, le FIDAC, le FIDACOM.

ARTICLE 3 : EXERCICE DES COMPETENCES EN MATIERE D'INTERVENTION ECONOMIQUE

La Région et le Département s'informent mutuellement de leurs intentions ou décisions sur les évolutions éventuelles de leurs dispositifs dans les domaines concernés.

Le Département utilise ses moyens propres pour mettre en œuvre ses actions en matière d'intervention économique.

ARTICLE 4 : EVALUATION DES DISPOSITIFS D'AIDES

Aux termes de l'article L1511-1 du CGCT et afin que la région établisse son rapport annuel relatif aux aides et régimes d'aides mise en œuvre sur son territoire au cours de l'année civile, le Département lui transmettra avant le 30 mars 2017, toutes les informations relatives aux aides mises en œuvre au titre de l'année 2016.

Ces informations prennent la forme d'un tableau récapitulatif des aides annuelles accordées par le Département.

ARTICLE 5 : CONDITION FINANCIERE

La Région ne participe pas au financement des interventions du Département dans le domaine économique.

ARTICLE 6 : DATE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prend effet à compter de la promulgation de la loi NOTRe afin d'assurer la continuité avec les décisions antérieures prises par le Conseil Départemental.

Elle prendra fin en tout état de cause au plus tard lorsque le nouveau SRDEII sera adopté.

ARTICLE 7 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification des termes de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

ARTICLE 8 : REGEMENT DES LITIGES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

A défaut d'accord à l'amiable intervenu sous 30 jours de sa signature, par l'une ou l'autre des parties, tout litige pouvant naître de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif compétent

Fait à Amiens, le
En deux exemplaires

Pour la Région Nord-Pas-de-Calais-Picardie
Le Président du Conseil Régional

Pour le Département de l'Aisne
Le Président du Conseil départemental

Xavier BERTRAND

Nicolas FRICOTEAUX

Notifiée et rendue exécutoire, le

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

RAPPORT N° 354
Plan d'Urgence pour l'élevage

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **354**,

Vu les conclusions de la 3ème commission,
(Rapporteur **M. Pascal TORDEUX**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Décide de mettre en place, dans le cadre du Plan d'Urgence Nord-Pas de Calais- Picardie en faveur de l'élevage, le dispositif « Avenir Elevage 02 » qui sera mis en œuvre sur la période 2016-2020 selon la déclinaison décrite dans le rapport du Président ;
- 2) Valide le projet de charte en annexe au rapport, à passer avec la Région des Hauts de France et l'ensemble des partenaires concernés ;
- 3) Autorise le Président à signer les versions finalisées de la charte précitée, ainsi que des conventions de mise en application qui en découleront ;
- 4) Prend acte que l'inscription d'une Autorisation d'Engagement sera proposée à la prochaine Décision modificative.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

INFRASTRUCTURES, TRANSPORT ET BÂTIMENTS

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, F. VANIER, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD

RAPPORT N° 450
Aménagement d'une base de loisirs à MONAMPTEUIL - Bilan de
clôture

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 450,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **M. Thomas DUDEBOUT**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'approuver le bilan de clôture modifié pour l'aménagement d'une base de loisirs à MONAMPTEUIL qui fait apparaître une somme de 129 682,31 € à verser par le Département à la SEDA pour solde des avances de trésorerie,

- de donner quitus de la mission confiée à la SEDA.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : M.C. GILLIOT, M. POTELET

Mandats de : F. CHAMPENOIS, M.C. GILLIOT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 451

Intervention du Département en matière de transports publics de voyageurs - Comptes administratif et de gestion de la Régie Départementale des Transports de l'Aisne au titre de l'exercice 2015
*** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 451,

Vu les conclusions de la 4ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (M. Thomas DUDEBOUT ne prend pas part au vote et 8 autres abstentions),

1) Donne acte au Président du Conseil départemental de sa communication sur les comptes administratif et de gestion 2015 de la RTA qui font apparaître un excédent de 2 947 472,73 € ;

2) Décide de l'affectation suivante du résultat net de l'exercice 2015 :

- 607 293,41 € en réserve au titre de financement des mesures d'investissement,
- 1 000 000,00 € à reverser au Département ;

3) Prend acte qu'un crédit de 300 000 € sera inscrit à la Décision modificative n° 3 de 2016 en recette, au chapitre 75, en complément des 700 000 € provisionnés au Budget primitif 2016 ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention annuelle 2016 à intervenir entre le Département et la RTA.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

EDUCATION, SPORT, CULTURE ET JEUNESSE

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : M. POTELET

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 550

**Etablissements publics locaux d'enseignement du premier cycle du
second degré - Participation 2017 au fonctionnement des collèges
* Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **550**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle ITTELET**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions),

- 1) Adopte les modalités d'évaluation des charges de fonctionnement général des collèges, suivant les barèmes proposés au rapport du Président ;
- 2) Donne son accord sur le principe de la réaffectation de la contribution des usagers de la pension et de la demi-pension aux charges communes, des reliquats « énergie » constatés au 31 décembre 2015 et du montant des fonds de réserve supérieur à 1,2 mois de fonctionnement, déduction faite des reliquats de crédits "énergie" et des prélèvements effectués par les collèges pour équilibrer leur budget 2016, ces crédits venant en atténuation de la participation départementale 2017 ;
- 3) Arrête le montant de la participation départementale au budget de fonctionnement des collèges publics pour 2017 à la somme de 6 895 194,76 € ;
- 4) Prend acte de l'inscription en dépenses qui sera faite au Budget primitif 2017 au chapitre 65 : 6 895 194,76 € ;

- 5) Individualise la somme de 6 745 194,76 € en faveur des 57 collèges publics du département, selon le détail figurant dans l'annexe au rapport du Président, au titre de la participation départementale 2017 au fonctionnement de ces collèges ;
- 6) Constitue une réserve de 150 000 € pour permettre, sur décision de la Commission permanente du Conseil départemental, de prendre en compte des situations imprévisibles ou des dépenses dont le montant n'est pas connu à ce jour, et qui pourraient avoir des incidences financières graves pour les établissements concernés ;
- 7) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions tripartites à venir entre les collèges, les propriétaires d'installations sportives et le Département pour l'utilisation des équipements ;
- 8) Autorise le Président du Conseil départemental, dans le cadre de l'article L. 213-8 du Code de l'Education, à solliciter, pour la participation aux charges de fonctionnement et de personnel d'un collège public axonais, le ou les Départements dont les ressortissants représenteraient plus de 10 % des effectifs de ce collège.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, T. DUDEBOUT, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 551**Participation départementale aux séjours éducatifs organisés pour les collégiens de l'Aisne - Campagne 2016-2017***** Compétence exclusive**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **551**,Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux de l'association Education Jeunesse Aisne (EJ'N) au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2016/2017 :

- à 60 688,00 € le montant de l'enveloppe départementale réservée aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par l'association Education Jeunesse Aisne, selon le barèmes ci-après :

- 32,88 € par journée enfant pour les séjours en classe de découverte de mer, de neige ou de montagne, d'une durée comprise entre 5 et 11 jours inclus (1 600 journées enfants),

- 20,20 € par journée enfant pour les séjours en classes des fondamentaux à SORBAIS, d'une durée de 2 à 5 jours inclus (400 journées enfants).

Le versement de la subvention interviendra après la signature de la convention entre l'association E.J.N et le Département par acompte au fur et à mesure de la transmission des décomptes de réalisation des classes ;

2) Fixe pour les classes d'intégration de la Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2016/2017 :

- à 8 250,00 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes d'intégration pour l'organisation par la ligue de l'enseignement, selon le barème ci-après :

- 13,75 € par journée enfant pour l'organisation de 600 journées enfants sous forme de séjours de 2 à 3 jours pour des élèves de 6^{ème} sur différents sites du département (NAMPTTEUIL-SOUS-MURET, la ferme du Château à MONAMPTTEUIL, SORBAIS, SAINT-MICHEL-EN-THIERACHE, ferme du Rû Chailly à FOSSOY et Cap'Aisne à CHAMOUILLE).

Le versement interviendra en trois échéances : 30 % à la signature de la convention, 30 % au vu d'une situation intermédiaire des séjours réalisés ou réservés et le solde sur présentation des justificatifs ;

3) Fixe pour les classes de découverte et de fondamentaux du Syndicat mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre au profit des collégiens de l'Aisne, pour la campagne 2016/2017 :

- à 11 528,00 € le montant de l'enveloppe départementale réservé aux classes de découverte et de fondamentaux pour l'organisation par le Syndicat mixte du Plan d'Eau des Vallées de l'Ailette et de la Bièvre, selon le barème ci-après :

- 14 € par journée enfant pour les séjours en classes de découverte pour 607 journées enfants subventionnables,

- 20,20 € par journée enfant pour les classes de fondamentaux pour 150 journées enfants subventionnables.

L'individualisation sera faite en Commission permanente du Conseil départemental sur justificatifs pour les classes de découverte au profit des collèges concernés. La participation départementale aux classes de fondamentaux sera intégrée à la convention E.J.N évoquée plus haut ;

4) Autorise le Président à signer les conventions à intervenir avec l'association Education Jeunesse Aisne (E.J.N) et la Ligue de l'enseignement Fédération de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 552

**Accompagnement social des familles axonaises - Aides aux activités
périscolaires dans l'enseignement du premier degré
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 552,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Jocelyne DOGNA**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve le versement de l'aide départementale au financement de la restauration scolaire dans le premier degré en deux fois, pour les élèves venant des classes fermées, regroupées ou scolarisés en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS), selon les modalités suivantes :

- un premier versement pour un état des repas facturés et acquittés pour la période du 01.09.2016 au 31.01.2017,
- un second versement pour un état des repas facturés et acquittés pour la période du 01.02.2017 au dernier jour de l'année scolaire 2016/2017 ;

2) Dit que les dossiers de demande d'aide devront parvenir au Département au plus tard :

- le 30 avril 2017, pour la période du 01.09.2016 au 31.01.2017, cette date limite étant, à titre exceptionnel, reportée au 30 septembre 2017 pour les éventuels dossiers tardifs,

- le 30 septembre 2017, pour la période du 01.02.2017 au dernier jour de l'année scolaire 2016/2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 553**Intervention du Département dans le domaine du sport
Compétence partagée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **553**,

Vu les conclusions de la 5ème commission,
(Rapporteur **Mme Colette BLERIOD**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, sur les crédits disponibles au chapitre 65, pour la saison 2016-2017, une subvention de 150 000 €, au titre des missions d'intérêt général, à la SASP Saint-Quentin Basket-Ball (SQBB), en faveur de son équipe professionnelle masculine évoluant en championnat de Pro B.

sachant que le versement de la subvention pour la saison 2016/2017, interviendra selon les conditions suivantes :

- une avance de 30 %, sur demande du club, accompagnée :
 - du bilan sportif de l'équipe au titre de la saison sportive 2015/2016,
 - d'une note relative aux objectifs sportifs de l'équipe pour la saison sportive 2016/2017,
 - du budget prévisionnel pour la saison sportive 2016/2017,
 - du montant des aides attribuées par les autres collectivités,

- du bilan d'activités et financier par action de tous les projets soutenus au titre des missions d'intérêt général, pour la saison 2015/2016,
 - du projet des missions d'intérêt général pour la saison 2016/2017 ;
- le solde, à la réception du bilan et compte de résultats certifiés au titre de la saison sportive 2015/2016 et d'un justificatif de l'aide régionale pour la saison 2016/2017 ;

2) Autorise le Président à signer la convention financière et les avenants éventuels à venir avec la SASP Saint-Quentin Basket-Ball (SQBB), pour la saison 2016-2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITÉS, AUTONOMIE ET INSERTION**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 650**Prorogation d'une année du Schéma départemental de l'Autonomie en direction des Personnes Agées et des Personnes en Situation de Handicap**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 650,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prolonge d'une année le Schéma départemental de l'Autonomie 2012-2016, en direction des Personnes Agées et des Personnes en Situation de Handicap, soit jusqu'à la fin de l'année 2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, P. TIMMERMAN, F. VANIER

Autres absents : J.P. BONIFACE

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 651

Détermination de l'objectif d'évolution des dépenses induites par la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2017

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **651**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (16 abstentions),

Détermine l'objectif d'évolution, hors mesures nouvelles, des dépenses induites par la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux pour l'année 2017 comme suit :

Les taux indicateurs sont fixés par groupe fonctionnel :

- Groupe 1 : 0 %
- Groupe 2 : 0,70 %
- Groupe 3 : 0 %

Ces taux prévisionnels ne lient pas le Conseil départemental et ne constituent pas un droit pour les établissements et services.

Acte déposé en Préfecture
Le 25/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 652

**La création de Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile
intégrés expérimentaux**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 652,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1. Autorise le Président du Conseil départemental à reconnaître recevables, après étude conjointe, les SPASAD expérimentaux répondant au cahier des charges, en accord avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ;

2. Autorise le Président du Conseil départemental à signer les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, conjointement avec le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, des Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile intégrés expérimentaux retenus sur le département de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 653**Plafonnement du coût annuel à la place par accompagnement dans les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) du département**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **653**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Carole DERUY**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Fixe le plafond du coût annuel à la place par accompagnement dans les SAVS du département, à 8 000 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 654**Mise en place d'une politique tarifaire avec les établissements médico-sociaux belges accueillant des axonais adultes handicapés**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 654,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- arrête le prix de journée payé par le Département aux établissements belges, sur la base du prix de journée moyen des établissements de même catégorie du département ;
- réévalue le prix de journée d'un établissement belge, lorsqu'il est inférieur au prix de journée moyen des établissements axonais de même catégorie, dans la limite des taux indicateurs votés annuellement par l'Assemblée départementale ;
- décide qu'aucun supplément de quelque nature qu'il soit ne pourra être réclamé au Département, en sus du prix de journée.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 655
Rapport d'activité de l'année 2015 du Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **655**,

Vu les conclusions de la 6ème commission,
(Rapporteur **Mme Isabelle LETRILLART**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Approuve le bilan financier du Fonds de Solidarité pour le Logement de l'exercice 2015 ;

2/ Prend acte de l'activité du Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'exercice 2015.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

VŒU RELATIF A LA DECHARGE D'ALLEMANT

Le Conseil départemental,

Vu le projet de vœu initialement présenté par M. Fawaz KARIMET, Mmes Annie TUJEK et Brigitte FOURNIE-TURQUIN,

Vu le projet de vœu reformulé,

Vu les conclusions de la 7ème Commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité le vœu suivant :

Par courrier en date du 2 mars 2016, le Président du Conseil départemental a émis un avis négatif à propos du projet d'extension de la décharge d'Allemant.

Vendredi 30 septembre 2016, l'arrêté préfectoral d'exploitation de cette ISDND, Installation de Stockage de Déchets non dangereux, arrive à son terme.

Le Conseil départemental, réuni en session le 26 septembre 2016, affirme sa volonté d'une fermeture définitive de ce centre d'enfouissement des déchets, ceci compte-tenu des pollutions atmosphériques récurrentes liées à l'exploitation de cette décharge.

Etant donné que d'autres solutions de traitement peuvent être mises en œuvre, nous souhaitons que notre syndicat Valor'Aisne poursuive et développe le traitement séparé des bio déchets, le compostage en amont, et la méthanisation.

Monsieur le Président est chargé de prendre attache auprès des autorités compétentes et de Monsieur le Préfet afin de transmettre la volonté générale de l'Assemblée départementale.

Acte déposé en Préfecture
Le 24/10/2016

NICOLAS FRICOTEAUX
Président du Conseil départemental

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIOD, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, M. PIGONI, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

<p>RAPPORT N° 750 Bilan des émissions de gaz à effet de serre</p>

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **750**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Bernadette VANNOBEL**)

Vu les avis des 2ème, 4ème et 5ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la présentation de bilan des émissions de gaz à effet de serre au titre de l'année 2014 et de sa publication à venir sur la plate-forme informatique nationale.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLERIoT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 751 Agenda 21 - Bilan 2015
--

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° **751**,

Vu les conclusions de la 7ème commission,
(Rapporteur **Mme Marie-Françoise BERTRAND**)

Vu les avis des 1ère, 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 8ème commissions,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de la présentation du bilan 2015 de l'Agenda 21.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE TERRITORIALE**DEPARTEMENT DE L' AISNE****EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 850

**Fonds Social Européen 2014-2020 : Protocole d'Accord et de
Partenariat entre les PLIE de l'Aisne (ADPA) et le Conseil
départemental et modification des Appels à Projets pour l'année 2017
Compétence déléguée**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 850,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Vu l'avis de la 6ème commission,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide le Protocole d'Accord de Partenariat entre les PLIE de l'Aisne et le Département de l'Aisne en faveur de l'Inclusion sociale et de la lutte contre la pauvreté à l'échelle du département de l'Aisne ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer ce Protocole d'Accord de Partenariat ;

- 3) Approuve les remaniements apportés aux appels à projets FSE pour l'année 2017 ;
- 4) Autorise la publication de ces appels à projets.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016 (après-midi)

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Secrétaire de séance : M. Pierre-Jean VERZELEN

Etaient présents : B. BEAUVOIS, M.F. BERTRAND, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, F. BRIFFAUT, M. CARREAU, M. COLLET, T. DELEROT, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, M.C. GILLIOT, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, C. MOUFLARD, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, M. SEBASTIJAN, P. TIMMERMAN, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 851

**Politiques territoriales - Contrats Départementaux de Développement Local (CDDL) : Approbation des programmations 2016-2018 des Territoires des Communautés de communes de la Champagne Picarde, de la Thiérache du Centre et de la Région de Château-Thierry et du contrat 2016-2018 du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry
Dépenses pour tiers d'investissement**

Le Conseil départemental,

Vu le rapport N° 851,

Vu les conclusions de la 8ème commission,
(Rapporteur **M. Pierre-Jean VERZELEN**)

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Approuve le projet de Contrat Départemental de Développement Local du Territoire de la Communauté de communes de la Région de Château-Thierry ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer le contrat, au nom et pour le compte du Département ;

3) Adopte les programmations 2016-2018 des Contrats Départementaux de Développement Local des Territoires des Communautés de communes de la Champagne Picarde, de la Thiérache du Centre et de la Région de Château-Thierry, telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président ;

4) Donne délégation à la Commission permanente pour statuer sur les dossiers qui lui seront soumis au titre de la présente programmation et individualiser les montants de subvention correspondants.

Acte déposé en Préfecture
Le 10/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DECISIONS
de la Commission permanente

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2016**

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 001**Répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe
Professionnelle 2016 pour les communes et groupements défavorisés**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **001**,

Vu sa précédente délibération en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 002,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention),

Décide d'adopter la nouvelle répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle 2016 telle qu'elle figure au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 002**Annulation de subventions dans les domaines de l'Economie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **002**,

Vu les délibérations de la Commission permanente du Conseil général en date des 8 avril 2013, 24 juin 2013, 9 septembre 2013, 14 octobre 2013, 17 mars 2014, 14 avril 2014, 5 mai 2014, 23 juin 2014, 7 juillet 2014 et 9 mars 2015 relatives respectivement aux rapports n° 004, 003, 009, 002, 060, 004, 005, 004, 005 et 007,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 18 mai 2015 relative au rapport n° 017,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte de l'annulation des subventions suivantes dans les domaines de l'Economie :

Fonds d'Intervention Départemental de soutien à l'Artisanat et au Commerce (FIDARCO) : chapitre 204

-2 677 € à M. Hervé VOS à LAON, accordés par la Commission permanente du 8 avril 2013 (forclusion),

-1 651 € à M. Gérard GODEFROY à CHAUNY, accordés par la Commission permanente du 24 juin 2013 (radiation),

- 559 € à la SARL AUX CUISINES DE GUISE à GUISE, accordés par la Commission permanente du 24 juin 2013 (radiation),
- 531 € à la SARL OPTIQUE GRADEL à GUISE, accordés par la Commission permanente du 9 septembre 2013 (forclusion),
- 5 370 € à la SARL CHARCUTERIE ARTISANALE DE LA THIERACHE à LUZOIR, accordés par la Commission permanente du 14 octobre 2013 (forclusion),
- 707 € à M. Denis NIARQUIN à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 14 avril 2014 (forclusion) ;
- 1 491 € à M. Stéphane DRAGON à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 14 avril 2014 (forclusion) ;
- 1 400 € à l'EURL LO-IN 02 à SOISSONS, accordés par la Commission permanente du 5 mai 2014 (forclusion),
- 5 100 € à la SARL Nouvelle des Coteaux à BLERANCOURT, accordés par la Commission permanente du 23 juin 2014 (forclusion),
- 3 000 € à la SAS GKS CONSTRUCTION à SOISSONS, accordés par la Commission permanente du 7 juillet 2014 (radiation),
- 2 652 € à l'EURL Eric ROCHET à TROSLY-LOIRE, accordés par la Commission permanente du 7 juillet 2014 (radiation) ;

Fonds d'Intervention Départemental d'Aide à la Création et à la reprise d'entreprise (FIDAC) : chapitre 65

- 8 000 € à la SAS Société de Distribution et de Prestation de Services, à PINON, accordés par la Commission permanente du 9 mars 2015 (annulation du projet) ;

Fonds d'Intervention Départemental d'Aide à la Communication d'entreprise (FIDACOM) : chapitre 65

- 1 544 € à la SARL CONVERGENCE « O SENS DE GAIA » à ATHIES-SOUS-LAON, accordés par la Commission permanente du 17 mars 2014 (forclusion),
- 8 537 € à la SARL EURONET à SAINT-QUENTIN, accordés par la Commission permanente du 5 mai 2014 (forclusion),
- 14 330 € à la SARL TRM GARAGE à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, accordés par la Commission permanente du 18 mai 2015 (annulation du projet).

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 003

**Contrat Départemental de Développement Local - Aide à l'équipement
des Collectivités territoriales en matière d'Aménagement rural, de
Culture, de Tourisme et de Transports
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 003,

Vu sa précédente délibération en date du 2 mai 2016, relative au rapport n° 003,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL du Territoire de la Communauté de communes CHAUNY-TERGNIER :

- **729 €** pour un montant subventionnable de 2 916 € HT : Commune de BEAUMONT-EN-BEINE pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle communale ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :

- **2 086 €** pour un montant subventionnable de 10 431 € HT : Commune de DIZY-LE-GROS pour la mise aux normes accessibilité de la salle des fêtes ;
- **39 236 €** pour un montant subventionnable de 130 787 € HT : Commune de BRUNEHAMEL pour l'aménagement et l'équipement de la salle pluridisciplinaire – Mise en sécurité ;
- **514 €** pour un montant subventionnable de 2 572 € HT : Commune de PARFONDEVAL pour l'installation d'un chauffage à la Demeure de Thiérache ;
- **1 358 €** pour un montant subventionnable de 6 789 € HT : Commune de RESIGNY pour la mise aux normes accessibilité aux toilettes de la salle polyvalente ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Vermandois :

- **5 681 €** pour un montant subventionnable de 18 938 € HT : Commune de SAVY pour l'aménagement paysager et le mur de clôture bordant l'espace de la salle polyvalente ;
- **19 228 €** pour un montant subventionnable de 64 094 € HT : Commune de BELLICOURT pour la réfection de la toiture de la salle des fêtes ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Région de GUISE :

- **9 911 €** pour un montant subventionnable de 39 642 € HT : Commune de PROIX pour la rénovation de la salle des fêtes ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale :

- **12 722 €** pour un montant subventionnable de 50 890 € HT : Commune de VENEROLLES pour les travaux de sécurité et de rejointement de la salle des fêtes ;

CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **21 079 €** pour un montant subventionnable de 52 238 € HT : Commune de BLERANCOURT pour l'amélioration de la performance énergétique de la salle polyvalente.

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **1 774 €** pour un montant subventionnable de 11 826 € HT : Commune de MOLINCHART pour l'aménagement d'une aire de stationnement au point d'arrêt « Abri » ;

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin :

- **5 476 €** pour un montant subventionnable de 34 800 € HT : Commune de ROUVROY pour la réfection de la toiture de la salle des associations ;

CDDL du Territoire de la Communauté d'agglomération du Soissonnais :

- **17 805 €** pour un montant subventionnable de 59 350 € HT : Commune de BAGNEUX pour la réhabilitation de l'ancienne classe en salle communale multifonctions ;

2) Prend acte que la somme de 137 599 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention sur l'opération suivante :

Sur le CDDL du Territoire de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **2 680 €** pour un montant subventionnable de 13 400 € HT : Commune de CELLES-SUR-AISNE pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 004

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités locales en matière de logement
Dépenses pour tiers**

Le rapport n° 004 est retiré de l'ordre du jour

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 005

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'aménagements
urbains
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 005,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette

- 8 127 € pour un montant subventionnable de 54 182€ HT : Commune de BLERANCOURT pour l'aménagement de sécurité à proximité des écoles rue Anne Muray Dike et aménagements paysagers,

CDDL de la Communauté d'agglomération du Soissonnais

- 29 441 € pour un montant subventionnable de 117 765 € HT : Commune de VENIZEL pour la réfection de la voûte du rû de Billy,

CDDL de la Communauté de communes CHAUNY-TERGNIER

- 6 109 € pour un montant subventionnable de 24 436 € HT : Commune de CAUMONT pour l'aménagement de la Place des Acacias,
- 14 896 € pour un montant subventionnable de 99 308 € HT : Commune de CHAUNY pour la requalification du centre-ville, le réaménagement de l'îlot Saint-Martin et la réhabilitation ou mise à zéro du secteur,

CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- 78 767 € pour un montant subventionnable de 157 535 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour l'étude de rénovation du pont du canal,
- 140 000 € pour un montant subventionnable de 798 906 € HT : Commune de SAINT-QUENTIN pour la requalification de la passerelle et sécurisation des traversées piétonnes sur la RD 1029,

CDDL de la Communauté de communes de Charly Sur Marne

- 4 779 € pour un montant subventionnable de 15 929 € HT : Commune de NOGENT L'ARTAUD pour la création de six passages piétons PMR ;
- 2 537 € pour un montant subventionnable de 8 456 € HT : Commune de SAULCHERY pour des miroirs et panneaux de signalisation ;

2) Prend acte que la somme de 284 656 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 006

**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière d'Assainissement collectif, d'Alimentation en eau potable, de Défense contre l'incendie, d'Elimination des déchets ménagers et assimilés et de Bibliothèque
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 006,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre des CDDL, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache

- **3 465 €** pour un montant subventionnable de 34 650 € HT : Communauté de communes des Portes de la Thiérache pour la mise en place du Système d'Information Géographique pour la gestion, le suivi et l'exploitation des ouvrages de collecte des eaux usées,
- **9 072 €** pour un montant subventionnable de 73 157 € HT : Syndicat des eaux de la Vallée de la Brune pour la réfection d'étanchéité du réservoir d'eau potable de CUIRY-LES-IVIERS,

- **1 719 €** pour un montant subventionnable de 8 594 € HT : Commune de SAINTE-GENEVIEVE pour la mise en place d'une citerne incendie de 120 m³, rue de la Fontaine,
- **4 402 €** pour un montant subventionnable de 14 674 € HT : Communauté de communes des Portes de la Thiérache pour l'acquisition de bacs de collecte sélective.

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Aisne

- **7 490 €** pour un montant subventionnable de 14 980 € HT : Commune d'AIZY-JOUY pour la pose d'une citerne incendie et aménagement de l'étang.

CDDL de la Communauté de communes du Chemin des Dames

- **13 156 €** pour un montant subventionnable de 52 625 € HT : Commune de PANCY-COURTECON pour la mise en place d'une réserve incendie de 120 m³, place de l'Eglise.

CDDL de la Communauté de communes de Charly sur Marne

- **1 448 €** pour un montant subventionnable de 2 896 € HT : Commune de l'EPINE AUX BOIS pour la pose d'un poteau incendie au Hameau de la Renauderie.

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- **3 738 €** pour un montant subventionnable de 7 476 € HT : Commune de VAUCELLES ET BEFFECOURT pour la pose de 2 poteaux incendie rue du Calvaire et rue du pas d'âne,
- **9 911 €** pour un montant subventionnable de 19 822 € HT : Commune de NOUVION LE VINEUX pour la création d'une réserve incendie place de Nogent sur Marne.

CDDL de la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- **8 000 €** pour un montant subventionnable de 23 360 € HT : Communauté d'agglomération de Saint-Quentin pour l'acquisition d'un système Cin-énergie sur bennes à ordures ménagères,
- **16 846 €** pour un montant subventionnable de 33 692 € HT : Commune d'HARLY pour le ravalement de la façade de l'Espace Culturel – Bibliothèque Jean ZAY.

CDDL de la Communauté de communes du Canton de Saint-Simon

- **1 510 €** pour un montant subventionnable de 3 020 € HT : Communauté de communes du Canton de Saint-Simon pour l'acquisition de bennes à gravats,
- **7 142 €** pour un montant subventionnable de 14 284 € HT : Communauté de communes du Canton de Saint-Simon pour l'acquisition d'un logiciel de contrôle des accès à la déchèterie ;

2) Engage les dépenses d'investissement mentionnées dans le rapport sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 007**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière de
développement local
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 007,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

CDDL de la Communauté de communes CHAUNY-TERGNIER :

- **15 250 €** pour un montant subventionnable de 30 500 € HT : commune de GUIVRY pour la réfection de l'Hôtel de Ville (travaux de rejointoiement),

CDDL de la Communauté de communes du Val de l'Ailette :

- **6 538 €** pour un montant subventionnable de 26 150 € HT : commune de TROSLY-LOIRE pour la rénovation du mur du cimetière,

CDDL de la Communauté de communes des Villes d'Oyse :

- **150 000 €** pour un montant subventionnable de 450 000 € HT : commune de LA FERRE pour la remise en état du bâtiment 18 sis rue Mazarin,

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Serre :

- **1 477 €** pour un montant subventionnable de 7 387 € HT : commune de DERCY pour l'aménagement du cimetière communal et création d'un columbarium,

CDDL de la Communauté d'agglomération du Pays de Laon :

- **657 €** pour un montant subventionnable de 3 287 € HT : commune de VAUCELLES-BEFFECOURT pour l'achat de matériel d'entretien,

CDDL de la Communauté de communes des Portes de la Thiérache :

- **46 000 €** pour un montant subventionnable de 230 000 € HT : commune de CHAOURSE pour l'aménagement d'une mairie,
- **2 372 €** pour un montant subventionnable de 7 908 € HT : commune de CLERMONT-LES-FERMES pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ;
- **3 150 €** pour un montant subventionnable de 10 500 € HT : commune de LISLET pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ;
- **2 997 €** pour un montant subventionnable de 9 991 € HT : commune de MONTLOUE pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ;
- **1 723 €** pour un montant subventionnable de 8 615 € HT : commune de MONTLOUE pour le changement du système de chauffage à la mairie ;
- **948 €** pour un montant subventionnable de 3 160 € HT : commune de RAILLIMONT pour l'acquisition de matériel informatique et imprimante ;
- **4 586 €** pour un montant subventionnable de 22 932 € HT : commune de RAILLIMONT pour la création du bureau du maire avec sanitaires et coin cuisine pour le personnel et les élus ;
- **2 314 €** pour un montant subventionnable de 7 712 € HT : commune de RESIGNY pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse ;
- **4 050 €** pour un montant subventionnable de 13 500 € HT : commune de VINCY-REUIL-ET-MAGNY pour l'acquisition d'une tondeuse autoportée ;

2) Prend acte que la somme de 242 062 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits "CDDL" inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 008**Contrat Départemental de Développement local (CDDL) - Aide à
l'équipement des collectivités territoriales en matière d'érosion
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 008,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, la subvention sur l'opération suivante :

CDDL de la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne

- 4 000 € pour un montant subventionnable de 20 000 € HT : Commune de PERNANT pour les travaux de prévention aux inondations sur le Mont de Pernant ;

2) Prend acte que la somme de 4 000 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 009**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide à l'équipement des collectivités territoriales en matière Educative et Sportive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **009**,

Vu sa précédente délibération en date du 5 avril 2016, relative au rapport n° 007 ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Communauté de communes du Val de l'Ailette

- **517 €** pour un montant subventionnable de 2 068 € HT : Commune de SAINT-PAUL-AUX-BOIS pour des travaux de réparation de la toiture de l'école ;
- **977 €** pour un montant subventionnable de 3 909 € HT : Commune de CRECY-AU-MONT pour la réalisation d'un équipement sportif ;

Communauté d'agglomération de Saint-Quentin

- **82 500 €** pour un montant subventionnable de 173 635 € HT : Communauté d'agglomération de SAINT-QUENTIN pour des travaux divers piscines et COSEC ;

Communauté de communes de la Thiérache d'Aumale

- **10 441 €** pour un montant subventionnable de 41 762 € HT : Commune de WASSIGNY pour l'aménagement de l'école : création d'un parking ;

Communauté d'agglomération du Pays de Laon

- **180 000 €** pour un montant subventionnable de 900 000 € HT : Commune de BRUYERES-ET-MONTBERAULT pour la création d'une cantine et d'une salle d'évolution ;

Communauté de communes des Portes de la Thiérache

- **4 744 €** pour un montant subventionnable de 18 977 € HT : Commune de DIZY-LE-GROS pour la réfection de la toiture de l'école maternelle ;
- **881 €** pour un montant subventionnable de 3 525 € HT : Commune de DIZY-LE-GROS pour l'acquisition d'un tableau numérique ;
- **2 084 €** pour un montant subventionnable de 8 337 € HT : Commune de CHAOURSE pour la réfection de la toiture du préau de l'école maternelle ;

Communauté de communes du Vermandois

- **4 788 €** pour un montant subventionnable de 19 152 € HT : Commune de VERMAND pour la rénovation des menuiseries du stade Roland Carré ;

2) Prend acte que la somme de 286 932 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local de la Communauté de communes du Val de l'Aisne, la subvention d'un montant de 155 224 € pour un montant subventionnable de 620 895 € HT, accordée à la commune de BRAINE pour la construction d'une cantine scolaire.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 010**Contrat Départemental de Développement Local (CDDL) - Aide aux collectivités territoriales en matière d'entretien du patrimoine
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise, au titre du Contrat Départemental de Développement Local, les subventions sur les opérations suivantes :

Communauté de communes du Chemin des Dames

- **16 452 €** pour un montant subventionnable de 54 841 € HT : Commune de PAISSY pour la réfection de la toiture de l'église ;

Communauté de communes du Val de l'Ailette

- **7 129 €** pour un montant subventionnable de 28 515 € HT : Commune de TROSLY-LOIRE pour la rénovation de l'église ;
- **10 592 €** pour un montant subventionnable de 39 230 € HT : Commune de TROSLY-LOIRE pour la réfection de la toiture du presbytère
- **4 560 €** pour un montant subventionnable de 11 401 € HT : Commune de TROSLY-LOIRE pour l'entretien des vitraux de l'église ;

- **1 593 €** pour un montant subventionnable de 6 370 € HT : Commune de LANDRICOURT pour la réfection des vitraux de l'église.

Communauté de communes des Portes de la Thiérache

- **4 954 €** pour un montant subventionnable de 16 513 € HT : Commune de SAINTE-GENEVIEVE pour la restauration extérieure de l'église (phase1);
- **2 702 €** pour un montant subventionnable de 9 007 € HT : Commune de SAINTE-GENEVIEVE pour pour la restauration extérieure de l'église (phase2);
- **1 568 €** pour un montant subventionnable de 5 226 € : Commune de LE THUEL pour la réfection de la couverture du coeur de l'église

Communauté de communes du Vermandois

- **28 430 €** pour un montant subventionnable de 94 767 € HT : Commune d'ATTILLY pour la couverture de la nef et la sauvegarde des vitraux de l'église;

Communauté de communes de la région de Guise

- **5 218 €** pour un montant subventionnable de 20 870 € H.T. : Commune de PROIX pour la création d'une rampe PMR à l'église ;

Communauté d'agglomération du Soissonnais

- **2 387 €** pour un montant subventionnable de 7 956 € H.T. : Commune de MISSY-AUX-BOIS pour la réfection de la toiture de l'église.

2) Prend acte que la somme de 85 585 € sera imputée sur les dépenses d'investissement des crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 011

Contrats Départementaux de Développement Local - Approbation des ajustements 2016 des Territoires des Communautés de communes du canton de Charly-sur-Marne et du canton d'Oulchy-le-Château et ses environs
Dépenses pour tiers d'investissement

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 011,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve les programmations 2016 des Contrats Départementaux de Développement Local des Territoires des Communautés de communes du canton de Charly-sur-Marne et du canton d'Oulchy-le-Château et ses environs telles que décrites dans l'annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 012**Convention relative au balisage et la signalétique des circuits de randonnée entre le Département de l'Aisne et la Communauté de communes du Chemin des Dames**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **012**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 750, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la Communauté de communes du Chemin des Dames ;

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'aménagement et de gestion des circuits de randonnée entre le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de communes du Chemin des Dames et tout document s'y référant.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 013**Convention relative au balisage et la signalisation des circuits de randonnée entre le Département de l'Aisne et la Communauté de communes de la Champagne Picarde**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **013**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 juillet 2016, relative au rapport n° 750, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Valide les besoins en équipements de balisage et de signalisation sollicités par la Communauté de communes de la Champagne Picarde ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention d'aménagement et de gestion des circuits de randonnée entre le Conseil départemental de l'Aisne et la Communauté de communes de la Champagne Picarde et tout document s'y référant.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 014**Financement d'un projet d'aménagement de rivières
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **014**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 2 340 €, soit 15 % d'une dépense éligible fixée à 15 600 €, au Syndicat Intercommunal pour l'aménagement de l'Oise moyenne et de ses affluents afin de réaliser des travaux de désembâclement de l'Oise – Programme 1 – Tranche 1,
- 2) d'imputer cette subvention sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 015**Financement d'un projet dans le cadre de la Prévention des Déchets
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **015**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- 1) d'accorder une subvention de 3 997 €, soit 10 % d'une dépense éligible fixée à 39 967 €, au SIRTOM du Laonnois afin de réaliser l'étude de caractérisation des OMR pour le programme « Zéro déchet, zéro gaspillage »,
- 2) d'imputer cette subvention sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

<p style="text-align: center;">RAPPORT N° 016 Programme Interreg IV France-Wallonie-Vlaanderen : Projet "Mémoire de la Grande Guerre" # Compétence partagée</p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **016**,

Vu la délibération du Conseil général en date du 29 septembre 2008, relative au rapport n° 701,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 18 novembre 2013, relative au rapport n° 010,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le nouveau plan de financement du projet « Mémoire de la Grande Guerre » présenté par le Conseil départemental du Nord ;

- Approuve la prolongation de délai pour la production des justificatifs de réalisation de l'opération jusqu'au 30 septembre 2017 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant N°2 à la convention cadre relative au projet « Mémoire de la Grande Guerre ».

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 017

**Programme d'aménagement pour le centenaire du Chemin des Dames,
actualisation du plan de financement
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **017**,

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 9 novembre 2015 et 4 juillet 2016, relative respectivement aux rapports n° 503 et 507,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le nouveau programme et le plan de financement présentés dans le rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 018 Réforme et vente de véhicules et matériels
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **018**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'autoriser le Président du Conseil départemental à réformer et à vendre aux enchères publiques, les véhicules et matériels dont la liste est jointe en annexe à son rapport.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 019 Aide à l'équipement des collègues

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **019**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide d'attribuer la subvention d'équipement suivante avec la charge d'emploi déterminée dans le rapport du Président :

Collège François 1^{er} à VILLERS COTTERETS 6 390,00 € ;

- Impute cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 204, article 2043 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 020**Aide départementale pour l'organisation de classes et journées
ateliers du patrimoine
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **020**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Adopte le programme 2015-2016 des classes et journées ateliers du patrimoine tel qu'il figure dans l'annexe au rapport du Président pour un montant total de 58 556 €, sachant que le versement des subventions accordées se fera au bénéfice des communes et regroupements de communes concernées ;
- 2) Gage la dépense d'un montant total de 58 556 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

<p>RAPPORT N° 021</p> <p>Aide départementale pour l'organisation de séjours éducatifs réalisés à CAP'Aisne</p> <p># Compétence partagée</p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **021**,

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 29 juin 2015, 28 septembre 2015 et 30 mai 2016, relatives respectivement aux rapports n° 552, 554 et 501,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue pour l'organisation des séjours éducatifs à Cap'Aisne, CHAMOUILLE, selon les détails repris dans le rapport du Président, les subventions aux organismes demandeurs suivants :

- Ecole élémentaire de LE CATELET	882 €
- Ecole Gaston Costeaux de BRAINE	1 932 €

- Ecole élémentaire de BELLEU	1 820 €
- Ecole élémentaire de CRECY-SUR-SERRE	3 150 €
- Ecole primaire Guillaume Dupré de SISSONNE	1 750 € ;

2) Gage la dépense d'un montant de 9 534 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 022**Conseil d'administration de la Régie Départementale des Transports
de l'Aisne (RTA) - Désignation des administrateurs
°Compétence déléguée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **022**,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3121-15,

Vu sa précédente délibération en date du 29 juin 2015, relative au rapport n° 060,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Renonçant au scrutin secret, désigne au Conseil d'administration de la RTA Mme Dominique LIGNEUL comme représentant du personnel d'encadrement autre que le Directeur et l'Agent comptable.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

<p style="text-align: center;">RAPPORT N° 023 Contrat Départemental Culture et Collèges *Compétence exclusive</p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **023**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la liste des 37 projets sélectionnés par le comité de pilotage du Contrat Départemental Culture et Collèges, dont le détail figure en annexe au rapport du Président ;

- Alloue les subventions du Département pour chacun de ces 37 projets telles qu'elles sont proposées dans cette même annexe.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

<p style="text-align: center;">RAPPORT N° 024 Contrats Départementaux de Développement Local - Intervention dans le domaine du patrimoine # Dépenses pour tiers</p>
--

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **024**,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du 8 septembre 2014, relative au rapport n° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Annule, au titre du Contrat Départemental de Développement Local de la Communauté de communes des Villes d'Oyse, la subvention de 11 490 € allouée à la commune de ANGUILCOURT-LE-SART pour la réfection de la toiture du clocher de l'église sur un montant subventionnable de 38 299 € HT.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 025**Convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine et le
Département de l'Aisne
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 025,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise la passation de la convention annexée au rapport du Président avec la Fondation du Patrimoine dans le cadre de son action en faveur de la restauration du petit patrimoine rural pour l'année 2016 ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département ;
- Gage la dépense de 30 000 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 026**Enseignement du premier degré - Séjours courts itinérants à dominante "Education Physique et Sportive"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 026,

Vu les délibérations du Conseil départemental en dates des 29 juin 2015 et 30 mai 2016 relatives respectivement aux rapports 552 et 501,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

1) d'adopter le programme 2015/2016 des classes itinérantes à dominante « Education Physique et Sportive » tel qu'il figure en annexe au rapport du Président, pour un montant de 863,60 €,

2) de prendre acte que les versements des subventions accordées se feront au bénéfice des coopératives scolaires concernées, sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6568.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 027

**Etablissement publics locaux d'enseignement du premier cycle du
second degré - Participation départementale 2016 au fonctionnement
des collèges publics de l'Aisne
*Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 027,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'allouer, sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental, un complément de dotation de fonctionnement de 6 192 € aux collèges publics de l'Aisne selon le détail qui figure dans le rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 028

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire - Action
interfédérale "Formation des responsables associatifs bénévoles"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **028**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016 relative au rapport n° 505,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Dans le cadre d'un vote par division distinguant du reste de la délibération les parties concernant l'Association départementale des Francas de l'Aisne,

Décide :

- à la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre) s'agissant des parties faisant l'objet d'un vote séparé,

- à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) pour le reste de la délibération,

1) d'individualiser, au chapitre 65 pour 2016, au titre de l'action interfédérale " Formation des responsables associatifs bénévoles ", les aides suivantes :

10 033 € au Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS), d'une part, pour la communication et la coordination du dispositif, d'autre part, pour l'organisation de six modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 1 », « Les sources de financement d'une association », « L'emploi dans l'association », « Construire son projet associatif », « Créer et gérer un formulaire en ligne » et « Organiser une manifestation » ;

1 650 € à la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, pour l'organisation de cinq modules de formation : « Comptabilité des associations niveau 2 », « Les outils collaboratifs », « Citoyenneté numérique », « Créaton d'une affiche avec GIMP » et « Développement durable » ;

2 797 € à la Fédération départementale des Centres Sociaux, pour l'organisation de cinq modules de formation : « La Loi de 1901 et les statuts d'une association », « Bénévolat et association », « Risques et associations », « Arimer un projet » et « Animer un Conseil d'administration et une Assemblée générale » ;

1 282 € à l'association départementale des Francas de l'Aisne, pour l'organisation d'un module de formation : « De l'écriture du projet à la subvention » ;

2) d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, l'avenant 2016 n° 2 à la convention 2013 - 2016 signée avec le Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne, ainsi que les avenants à chacune des conventions d'objectifs 2014 - 2016 signées avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération de l'Aisne, la Fédération départementale des Centres Sociaux et l'association départementale des Francas, tels qu'ils figurent en annexe au rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 029

**Fonds d'Animation Culturelle pour l'Education Populaire -
Conventions d'objectifs avec la Ligue de l'Enseignement - Fédération
de l'Aisne et les Fédérations départementales des Familles Rurales de
l'Aisne et des Centres Sociaux de l'Aisne - Action interfédérale
"Collectif 02 Culture Insertion Autonomie"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 029,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 4 avril 2016 relative au rapport n° 505,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1 / Individualise au chapitre 65 pour 2016 une aide de :

- 17 300 € à la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne,
- 4 300 € à la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne,
- 18 700 € à la Fédération des Centres Sociaux de l'Aisne,

pour la mise en œuvre de l'action interfédérale « Collectif 02 Culture Insertion Autonomie » ;

2 / Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants 2016 :

- n°1 aux conventions d'objectifs 2014 – 2016 signées avec la Fédération départementale des Familles Rurales de l'Aisne, la Ligue de l'Enseignement – Fédération de l'Aisne et la Fédération départementale des Centres Sociaux de l'Aisne ;

tels qu'annexés dans le rapport du Président.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 030

**Grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à
l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **030**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte le programme de grosses réparations aux Monuments Historiques classés et inscrits à l'inventaire n'appartenant pas à l'Etat, tel qu'il figure dans l'annexe jointe au rapport du Président, pour un montant total de subvention de 121 668,45 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 031

**Intervention du Département dans le domaine de la lecture publique
*Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **031**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention financière, pour l'année 2016, en faveur d'une politique du livre et de la lecture partagée entre la Région Nord Pas-de-Calais Picardie et le Département de l'Aisne, telle que jointe en annexe dans son rapport.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 032

**Intervention du Département dans le domaine de la musique : "Orgues
de l'Aisne en concerts"
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **032**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Individualise les subventions suivantes, destinées aux associations ou collectivités adhérentes à la Fédération départementale Les Orgues de l'Aisne organisatrices de concerts dans le cadre du programme des « Orgues de l'Aisne en concerts » :

- Les Amis des Orgues de SOISSONS 990 €
Concerts à la Cathédrale de SOISSONS les 17, 31 juillet et 28 août 2016
- Les Amis de la Basilique de SAINT-QUENTIN 990 €
Concerts à la Basilique les 19 juin, 3 juillet et 4 septembre 2016
- Les Amis des Orgues de LAON 990 €
Concerts à la Cathédrale de LAON les 24 juillet, 15 août et 11 septembre 2016

- Le Comité d'Animation et de Promotion de la ville de RIBEMONT 330 €
Concert à l'Eglise St-Pierre-et-Paul le 16 septembre 2016
- Les Amis des Orgues de VERVINS 660 €
Concert à l'Eglise Notre-Dame de VERVINS le 17 septembre 2016
- Ville de VILLERS-COTTERETS 660 €
Concert à l'Eglise Saint-Nicolas de VILLERS-COTTERETS le 18 septembre 2016
- Les Amis des Orgues de MARLE 660 €
Concert à l'Eglise Notre-Dame de MARLE le 15 octobre 2016
- Les Amis de l'Orgue Augustin Brisset de l'Eglise Notre-Dame de Lourdes 660 €
d'HIRSON
Concert à l'Eglise Notre Dame de Lourdes d'HIRSON le 9 octobre 2016
- Les Amis des Orgues de CHAUNY 660 € ;
Concert à l'Eglise Notre-Dame de CHAUNY le 9 octobre 2016

2) Finance cette dépense de 6 600 € sur les crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

<p>RAPPORT N° 033 Intervention du Département en faveur de l'entretien des Monuments Historiques # Dépenses pour tiers</p>

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **033**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte le troisième volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments Historiques classés n'appartenant pas à l'Etat, pour un montant total de subvention de 79 410,50 €, tel qu'il figure dans l'annexe 1 du rapport du Président ;
- Adopte le second volet du programme 2016 d'entretien sur les Monuments inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques ou figurant sur la Liste du Recensement du Patrimoine Historique Départemental, pour un montant de 8 065 €, tel qu'il figure dans l'annexe 2 du rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/5 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 034
Intervention en faveur du Fonds Départemental d'Animation Locale
Compétence partagée

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **034**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il convient de lire aux deuxième et onzième pages du rapport s'agissant du concours de boules le 14 juillet 2016 à BRAYE (canton de FERE-EN-TARDENOIS) : Association Fêtes et Loisirs de **BRAYE** et non Association Fêtes et Loisirs de **CHAVIGNON** comme indiqué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Accorde les subventions suivantes :

Association Ecole d'Arts martiaux de FRESNOY-LE-GRAND - Coupe de Picardie Taï Jitsu le 6 février 2016 à FRESNOY-LE-GRAND	200 €
Ecole de danse Elsa Watz de BOHAIN-EN-VERMANDOIS - Gala de danse les 2 et 3 juillet 2016 à BOHAIN-EN-VERMANDOIS	500 €
Compagnie d'arc de COINCY - Championnat de la Ronde du Sud de l'Aisne en tir Beursault en tir fédéral le 4 septembre 2016 à COINCY	400 €

Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie (APHG) Picardie Visite de sites dans l'Aisne (CHATEAU-THIERRY – Familistère de GUISE – Chemin des Dames) le 21 octobre 2016 à l'occasion des Journées nationales de l'Histoire et de la Géographie à AMIENS	500 €
Association Les Amis du Château de CONDE et de sa région – Exposition « Confluence, Condé Village d'Art » les 3, 4 et 5 juin 2016 à CONDE-EN-BRIE	1 200 €
Association Picardos de CYS-LA-COMMUNE - Séance de cinéma en plein air le 11 juin 2016 à VAILLY-SUR-AISNE	350 €
Union Sportive Section Judo de VAILLY-SUR-AISNE - Initiation au canoë-kayak le 18 juin 2016 à Cap'Aisne à CHAMOUILLE	200 €
Association Léon Rostan de SAINT-MARD - Expositions de photos du 2 au 12 juin 2016 à SAINT-MARD	400 €
Foyer rural culturel social de BRAINE - Rencontres théâtrales du 28 au 30 avril 2016 à BRAINE	450 €
Aide aux Organisations Sportives (AOS) de COURMELLES - Prix cycliste de BRAINE le 15 mai 2016	200 €
Comité d'Animation Bucyquoise - Spectacle théâtral « Carnet de guerre » le 7 octobre 2016 à BUCY-LE-LONG	450 €
Association sportive LE CHARMELE cyclo - Randonnée cyclotourisme et pédestre le 29 mai 2016 à LE CHARMELE	500 €
Association MADOME de BRAINE - Soirée africaine le 11 mars 2016 à BRAINE	300 €
Comité des fêtes de CYS-LA-COMMUNE - CYS-LA-COMMUNE en fête le 13 juillet 2016	300 €
Association Danse avec moi de CHAVIGNON - Spectacle de danse le 17 juillet 2016 à CHAVIGNON	200 €
Commune de CHAVONNE - Feu d'artifice du 14 juillet à CHAVONNE	300 €
Association Fêtes et Loisirs de BRAYE- Concours de boules le 14 juillet 2016 à BRAYE	200 €
Association d'Entente des Anciens Combattants du canton de FERE-EN-TARDENOIS Cérémonie commémorative avec remise de drapeau et décorations le 11 novembre 2016 à FERE-EN-TARDENOIS	260 €
Association Tennis municipal de SISSONNE - Tournoi de tennis le 22 juin 2016 à SISSONNE	200 €
Association La Saint-Cyrienne de BERRIEUX - Noël des enfants le 26 décembre 2016 à BERRIEUX	200 €
Comité des fêtes de GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT - Spectacle de Noël le 10 décembre 2016 à GOUDELANCOURT-LES-PIERREPONT	200 €
Commune de BONCOURT - Rencontre et échanges entre les villages de « BONCOURT » les 10 et 11 septembre 2016 à BONCOURT	400 €

Commune de SAINTE-PREUVE – SAINTE-PREUVE en fête le 14 juillet 2016	200 €
Comité des fêtes de GUYENCOURT - GUYENCOURT en fête les 11 et 12 juin 2016	200 €
Association Foyer socio-éducatif et coopératif du Collège Froëlicher de SISSONNE Festival de théâtre « Les Scènes sissonnaises » du 7 au 16 juin 2016 à SISSONNE	300 €
Association Artistiquement ETREUX - Salon de la gastronomie et de l'artisanat d'art le 20 novembre 2016 à ETREUX	200 €
Association de la Ferme de Couvron à MACQUIGNY- Concours hippique officiel les 4 et 5 juin 2016 à MACQUIGNY	200 €
Association La Ruche lesquielloise de LESQUIELLES-ST-GERMAIN – Concert anniversaire pour les 10 ans de la chorale le 16 octobre 2016 à LESQUIELLES-ST-GERMAIN	300 €
Foyer rural de VILLERS-LES-GUISE - Concert choral le 25 septembre 2016 à VILLERS-LES-GUISE	200 €
Association Ring Olympique Guisard - Gala de boxe le 13 février 2016 à GUISE	200 €
Société de tir de GUISE - Championnat départemental des armes anciennes les 19 et 20 mars 2016 à GUISE	300 €
Association ETREUX Animations - Concert rock le 14 mai 2016 à ETREUX	200 €
Association Pals Athlétic Club (PAC) Basket-ball de GUISE - Tournoi international « Christian PRAT » le 17 septembre 2016 à GUISE	700 €
Comité des fêtes de MOLAIN - Fête de la tartine le 15 août 2016 à MOLAIN	200 €
Association Les P'tits Loups de LAVAQUERESSE - Jeux intervillages le 6 août 2016 à LAVAQUERESSE	300 €
Comité des fêtes de VENEROLLES - Feux de la Saint-Jean le 25 juin 2016 à VENEROLLES	300 €
Association Les Chignoyoises en fête de CHIGNY - Fête du bois le 31 juillet 2016 à CHIGNY	300 €
Association Hirson Natation - Journée Portes ouvertes le 16 septembre 2016 à l'Île Verte à HIRSON	400 €
Association The Black Stain d'ORIGNY-EN-THIERACHE - 2 ^{ème} édition du Festival rock en Thiérache le 12 novembre 2016 à ORIGNY-EN-THIERACHE	400 €
Association Power Boxing Club d'HIRSON - Gala de boxe le 21 mai 2016 à HIRSON	300 €
Amicale bouliste d'EFFRY - Concours de pétanque le 6 août 2016 à EFFRY	400 €
Association La Fête du pissenlit d'OHIS - 15 ^{ème} édition de la Fête du pissenlit le 3 avril 2016 à OHIS	300 €
Société de tir l'Espérance de SAINT-MICHEL - Fête du tir les 3 et 4 septembre 2016 à SAINT-MICHEL	200 €
Association sportive de MARTIGNY – Tournoi de football de fin de saison le 12 juin 2016 à MARTIGNY	300 €

Amicale des jeunes du Chaudron d'ORIGNY-EN-THIERACHE - Fête du Hameau Le Chaudron les 16, 17 et 18 juillet 2016 au Hameau Le Chaudron	200 €
Association Aisne-JALMALV en Thiérache d'HIRSON - Théâtre d'intervention sur la thématique du bénévolat le 6 octobre 2016 à HIRSON	300 €
Association Judo club La Neuville de MONS-EN-LAONNOIS - Tournoi de judo interclubs « Coupe David Christophe » le 22 mai 2016 à LAON	200 €
Association Les Gardons de l'Ailette d'ANIZY-LE-CHATEAU - Concours de pêche à la truite le 15 mai 2016 à PINON	200 €
Association Comédia LAON - Représentation théâtrale « Tout bascule » le 24 juin 2016 à LAON	200 €
Association F.C.L Football de LAON - A la découverte du football lors de la journée « Portes ouvertes » le 18 juin 2016 à LAON	300 €
Association La Boule laniscourtoise de LANISCOURT - Concours de pétanque le 2 juillet 2016 à LANISCOURT	200 €
Association gymnastique volontaire (AGV) ANIZY-PINON et environs – Animations sportives à l'occasion du 40 ^{ème} anniversaire de l'AGV le 7 octobre 2016 à ANIZY-LE-CHATEAU	200 €
Association Appaloussa country d'AULNOIS-SOUS-LAON - Repas dansant country le 19 mars 2016 à AULNOIS-SOUS-LAON	200 €
Poker club laonnois - 3 ^{ème} manche du Championnat départemental des clubs le 25 juin 2016 à LAON	200 €
Association Regard Trisomie 21 de LAON - Présentation des ateliers enfants et adultes de l'association lors de l'Assemblée générale le 18 juin 2016 à LAON	290 €
Association Tennis de table de Pinon-Anizy - Journée Finale des Etangs de SUZY le 4 octobre 2016 à SUZY	200 €
Club des dynamiques de LAON - Repas de printemps le 22 avril 2016 à LAON	250 €
Association QT-CH-MR Pétanque de LAON - Animations lors de la brocante le 12 juin 2016 à LAON	200 €
UNC Aisne Section MOLINCHART - Journée pêche le 22 mai 2016 à MOLINCHART	200 €
Association Ca suffit de LAON - Soirée Afro-Caribéenne le 9 avril 2016 à LAON	200 €
Comité des fêtes de MOLINCHART - MOLINCHART en fête du 8 au 14 juillet 2016	200 €
Association Autonome des Parents d'Elèves de Laon et Environs – Journée pour les élèves de 4 ^{ème} « Raconte-moi ton métier » le 23 février 2016 à LAON	200 €
Association Aisne-JALMALV en Laonnois – Forum le 11 octobre 2016 à LAON	500 €
FC LAON Athlétisme - « Le Trail du Baudet » (course pédestre nature et randonnée) le 26 juin 2016 à Cap'Aisne à CHAMOUILLE	200 €
Foyer culturel de COUVRON-ET-AUMENCOURT - Soirée rock le 3 septembre 2016 à COUVRON	500 €

Commune de LE HERIE LA VIEVILLE - Concert le 11 septembre 2016 à LE HERIE LA VIEVILLE	300 €
Association Notrimgames de MONT-D'ORIGNY - Concert musical le 11 juin 2016 à MONT-D'ORIGNY	250 €
Union sportive RIBEMONT-MEZIERES Football club - Tournoi international de football U6 à U13 les 18 et 19 juin 2016 à RIBEMONT	1 000 €
Vélo club du Vermandois - Randonnées du Vermandois le 13 mars 2016 à VERMAND	500 €
Association Rendez-vous avec la danse de SAINT-QUENTIN - Concours international de danse classique les 2 et 3 juillet 2016 à SAINT-QUENTIN	635 €
Vélo-club amateur de SAINT-QUENTIN - Prix cycliste René HUEL le 31 juillet 2016 à SAINT-QUENTIN	500 €
Association Tertous Gadrus d'ETREILLERS - Gala de danse le 4 juin 2016 à HOLNON	400 €
Comité des fêtes de JEANCOURT - Repas costumés le 29 octobre 2016 à JEANCOURT	400 €
Association Les Fêtes du Bouffon de SAINT-QUENTIN - Les Fêtes du Bouffon les 13, 14 et 15 mai 2016 à SAINT-QUENTIN	300 €
Jeunesse sportive club (JSC) Basket Ball de SAINT-QUENTIN - 18 ^{ème} Challenge multisports inter-entreprises le 12 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	700 €
Association Jazz aux Champs-Elysées de NEUVILLE-ST-AMAND – Concerts dans le cadre du Festival Jazz aux Champs-Elysées le 21 août 2016 à SAINT-QUENTIN	300 €
Association La Remicourtoise de SAINT-QUENTIN - Fête champêtre le 4 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	300 €
Association des Donneurs de sang bénévoles de SAINT-QUENTIN - Festival des globules dans le cadre de la Journée mondiale des donneurs de sang le 12 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	300 €
Association Animation Résidence Molière de SAINT-QUENTIN - Fête de la musique le 21 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	300 €
Association Courir à HOMBLIERES - Course des 10 km d'HOMBLIERES le 25 septembre 2016	400 €
Association Team Sensas SAINT-QUENTIN pêche - Finale du Championnat de France des vétérans les 18 et 19 juin 2016 à SAINT-QUENTIN	400 €
Association sportive GAUCHY cyclo VTT - 3 ^{ème} édition des 4 h des gaziers le 4 septembre 2016 à HOLNON	200 €

Association sportive et gymnique de GAUCHY Basket Ball - Open féminin de la Ligue de Picardie de basket le 25 septembre 2016 à GAUCHY	370 €
Association sportive et gymnique GAUCHY Athlétisme - Meeting de GAUCHY le 24 juin 2016 à GAUCHY	300 €
Association Les Amis de la M.C.L de GAUCHY - 8 ^{ème} édition de la Grande Fête du Printemps le 1 ^{er} mai 2016 à GAUCHY	400 €
Amicale laïque Pierre Sépard de l'école des cheminots de GAUCHY - Spectacle de danse le 28 mai 2016 à GAUCHY	400 €
Association Part'Age de NEUVILLE - Goûter récréatif de Noël le 15 décembre 2016 au quartier de NEUVILLE à SAINT-QUENTIN	400 €
Association Aquariophilie Terrariophilie club (ATC) SAINT QUENTIN 02 - 1 ^{ère} bourse aux reptiles et aux crevettes le 18 septembre 2016 à GRUGIES	400 €
Association Les Amis des Bêtes du Soissonnais de VILLENEUVE-ST-GERMAIN - Kermesse le 25 juin 2016 à VILLENEUVE-ST-GERMAIN	300 €
Association Les Jardiniers de la région vicoise de VIC-SUR-AISNE Conférences d'horticulture en mars, avril, mai, septembre et octobre 2016 à VIC-SUR-AISNE	300 €
ESC TERGNIER Athlétisme - 32 ^{ème} Prix pédestre le 16 mai 2016 à TERGNIER	400 €
Association Ternoise de Modélisme Ferroviaire (ATMF) de TERGNIER TERGNIER Model'expo 2016 les 22 et 23 octobre 2016 à TERGNIER	400 €
Compagnie d'Arc de LA FERRE - Concours en salle qualificatif au Championnat de France les 26 et 27 novembre 2016 à LA FERRE	350 €
Association Team Auto CHARMES - Cyclo-cross de FOURDRAIN en novembre 2016	400 €
Association USEP Gobanaise « Les Amis de l'Ecole » de SAINT-GOBAIN - Fête du muguet et des métiers le 30 avril 2016 à SAINT-GOBAIN	400 €
Association Sur la piste des houppeux de ST-NICOLAS-AUX-BOIS - Les 24 h VTT les 11 et 12 juin 2016 à ST-NICOLAS-AUX-BOIS	500 €
Association Nothing but the blues de NOUVION-LE-COMTE – Spectacle « café blues Rythm'n Roll » le 15 octobre 2016 à LA FERRE	440 €
Association Microfer TERGNIER Informatique et Photo - Exposition de photographies au cours du dernier trimestre 2016 à SAINT-GOBAIN	300 €
Association La Confrérie des Maqueux d'Saurets de TERGNIER - Animations musicales lors de la Fête de la musique le 21 juin 2016 à TERGNIER	300 €
Association Musique en chœur de TERGNIER - Concert chœur et orchestre le 23 avril 2016 à QUESSY	400 €
Hapax Compagnie à TERGNIER - Ateliers chorégraphiques et vidéographiques « Habiter le monde/Habitat des animaux » du 30 mars au 6 juillet 2016 à TERGNIER	500 €

Comité des fêtes de BEAUTOR - BEAUTOR en fête le 18 juin 2016	200 €
ESC TERGNIER Basket Ball - Fête de Noël de l'Ecole française de mini-basket le 20 décembre 2016 à TERGNIER	300 €
Club d'éducation canine de QUESSY - Portes ouvertes le 24 octobre 2016 à QUESSY	200 €
Association Festidklé de LA FERTE-MILON - Festival folklorique milonais les 25 et 26 juin 2016 à LA FERTE-MILON	1 600 €
Commune VILLERS-COTTERETS - 9 ^{ème} édition de la « Soirée des Arts de la Rue » le 2 juillet 2016 à VILLERS-COTTERETS	1 800 €
Association Athlétic club de VILLERS-COTTERETS – Course pédestre « Les Foulées de la Salamandre » le 6 novembre 2016 à VILLERS-COTTERETS	1 250 €
Association Basket Ball cotterézien de DAMPLEUX - Tournois de basket catégorie mini-poussin et baby les 6 février, 26 mars et 30 avril 2016 à VILLERS-COTTERETS	400 €
Compagnie d'arc de BILLY-SUR-OURCQ - Fête de la Fleur cantonale le 12 juin 2016 à BILLY-SUR-OURCQ	500 €
Association pour le Don de sang bénévole de VILLERS-COTTERETS et ses environs - Championnat de France de course de voitures à pédales (organisation d'une manche) le 12 juin 2016 à VILLERS-COTTERETS	1 500 €
Association Clochers en fête de PUISEUX-EN-RETZ - 15 ^{ème} jeux intervillages « La vie de château » les 25 et 26 juin 2016 à MONTGOBERT	1 200 €
Association Echo des quartiers cottériens de VILLERS-COTTERETS – 1 ^{er} Forum des associations le 4 septembre 2016 à VILLERS-COTTERETS	450 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 035
**Opération départementale "Collège au Cinéma" : financement du coût
du transport vers les salles de cinéma**
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **035**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue la somme de 1 440,00 € au collège Anne de Montmorency de FERE-EN-TARDENOIS qui participe à l'opération « Collège au Cinéma », pour la prise en charge du coût du transport des élèves à destination de la salle de cinéma de CHATEAU-THIERRY ;

2) Finance cette dépense de 1 440,00 € à l'aide des crédits inscrits au Budget départemental au chapitre 65 et prend acte qu'il subsiste une somme disponible de 7 326,10 € après cette attribution.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 036

**Politique départementale en faveur des Accueils de Loisirs Sans Hébergement et des Séjours de Vacances - Demande formulée par une Association à vocation socio-éducative
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 036,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Alloue, à l'Association de Pays de Thiérache Aubenton Hirson Rural (APTAHR) de SAINT-MICHEL, une subvention de 650 € pour l'organisation d'un séjour de vacances du 24 au 30 octobre en Ecosse ;
- 2) Gage cette dépense sur les crédits inscrits au chapitre 65, article 6574 ;
- 3) Prend acte qu'il subsiste une somme disponible de :
19 055 € au chapitre 65, article 6574
19 415 € au chapitre 65, article 65734.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 037**Politique départementale en faveur du sport - Acquisition
d'équipements pédagogiques par les comités et les clubs sportifs**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **037**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- 1) Individualise les aides aux associations à caractère sportif telles qu'elles sont proposées en annexe dans le rapport du Président ;
- 2) Gage cette dépense de 239 689 € sur l'Autorisation de Programme ouverte au chapitre 204 du Budget départemental ;
- 3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer les avenants à venir aux conventions passées avec le comité départemental UNSS et le district Aisne de football.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 038**Politique départementale en faveur du sport - Fonctionnement sportif
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **038**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue :

A) au titre de l'aide à l'organisation de manifestations sportives, sous réserve de justification de réalisation des manifestations et de transmission des bilans financiers correspondants, les subventions suivantes :

- ASC Vivaise : 1 700 €
3^{ème} tournoi national de tennis CNGT
du 11 novembre au 18 décembre 2016 à VIVAISE

- AS Saint Rémy Soissons : 250 €
championnat de France UGSEL de rugby cadets à 7
top 4 du 1^{er} au 3 juin 2016 à SOISSONS

B) au titre de l'aide aux équipes amateurs

1) Pour la saison sportive 2015/2016, les soldes suivants :

- ESC Tergnier athlétisme	3 000 €
- Académie de billard de Saint Quentin	789 €
- Compagnie d'arc de Chauny	6 392 €

2) Pour la saison sportive 2016/2017, les avances suivantes :

- Tennis de table Saint Quentinnois	5 239 €
- Handball club Laonnois	3 756 €
- FJEP Courmelles handball	1 824 €
- AAEE Bohain basket	1 437 €
- AC Soissons rugby	3 205 € ;

2) Gage cette dépense de 27 592 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 039**Politique départementale en faveur du sport - Soutien aux clubs
sportifs
Compétence partagée**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 039,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Alloue, au titre du dispositif départemental de soutien aux clubs sportifs, les subventions telles que présentées dans l'annexe au rapport du Président ;

2) Gage cette dépense de 406 685 € sur les crédits inscrits au chapitre 65 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 040

**Restauration, entretien et protection du patrimoine mobilier classé,
inscrit et non protégé
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **040**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Adopte :

- . le quatrième volet du programme de restauration d'objets mobiliers, pour un montant de 13 658,47 €,
- . le quatrième volet du programme de sauvetage et de fixations antivol d'objets mobiliers, pour un montant de 5 932 €,
- . le troisième volet du programme de sauvegarde et de restauration de peintures murales, pour un montant de 2 408 €,

tels qu'ils figurent respectivement dans les annexes 1, 2 et 3 au rapport du Président ;

- Gage ces dépenses sur l'Autorisation de Programme 2016/4 ouverte au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 041
Schéma Départemental de Développement des Enseignements
Artistiques
*** Compétence exclusive**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **041**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à solliciter, au nom du Département, le soutien financier de l'Etat (DRAC), au titre du Schéma départemental de l'enseignement musical de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 042

**Affaires Sociales - Subvention de fonctionnement 2016 - Union
Départementale des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles de
l'Aisne**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **042**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde une subvention de 3 000 € à l'Union Départementale des Associations de Donneurs de Sang Bénévoles de l'Aisne ;

2) Gage ce montant sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 65 du programme 05SUBVFONC.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 043

Contrats Pluriannuels dans le cadre du fonds de restructuration des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile dans l'Aisne

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **043**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les contrats pluriannuels de mise en œuvre du fonds de restructuration pour les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile de l'Aisne qui auront été retenus par l'Agence Régionale de Santé.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 044

**Délégation de signature dans le cadre de la Conférence des
Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **044**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer tous les actes, contrats, conventions, avenants éventuels et tout autre document en lien avec, et/ou émanant des décisions de, la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 045

**Déploiement de la Dotation Globale de Financement pour le paiement
des prestations délivrées par les Services d'Aide et
d'Accompagnement à Domicile**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **045**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions financières relatives aux versements des diverses prestations par Dotation Globale de Financement avec chacun des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 046

Programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes : Mmes Colette DETOUCHE, Marylène PLISTAT, Jeanine RIMLINGER et MM. Jacques DANGREVILLE, Michel DE NES, René DEMORTIER, Yves PERY

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **046**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accorde une subvention à :

. Mme Colette DETOUCHE	1 436,46 €
. Mme Marylène PLISTAT	1 713,43 €
. Mme Jeanine RIMLINGER	2 595,20 €
. M. Jacques DANGREVILLE	1 298,00 €
. M. Michel DE NES	1 424,57 €
. M. René DEMORTIER	2 056,95 €
. M. Yves PERY	4 545,09 €

au titre du programme départemental d'aide à l'investissement en faveur des personnes dépendantes, subvention imputable sur les crédits inscrits au chapitre 204, nature 20422 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions afférentes à cette décision, à intervenir avec les intéressés.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 047**Aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **047**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une aide aux travaux en faveur des accédants à la propriété dans l'ancien à :

- Mme Elodie PRIME 3 500 € ;
5 rue de la Croix – 02820 MAUREGNY-EN-HAYE

2/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 048

**Convention 2016 entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le
Conseil départemental de l'Aisne pour faciliter l'instruction et le suivi
des dossiers des jeunes relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **048**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de valider la convention établie entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil département de l'Aisne pour l'année 2016 ;

- Autorise le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention 2016.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 049

**Conventions relatives au fonctionnement des Centres de Planification
et d'Education Familiale (CPEF)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **049**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des suffrages exprimés (6 voix contre),

1/ Adopte les projets de conventions relatives au fonctionnement des Centres de Planification et d'Education Familiale ;

2/ Autorise le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions avec les Centres Hospitaliers de Chauny, Hirson, Laon et Soissons.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 050

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LOGIVAM SA d'HLM pour la réhabilitation de 36 logements collectifs situés les Hauts Tiers à ANIZY-LE-CHATEAU

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **050**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 347 459 € souscrit par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52181 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 36 logements situés les Hauts Tiers à ANIZY-LE-CHATEAU.

Le contrat n° 52181 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52181 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

1) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

2) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIVAM SA d'HLM.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 051

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de LOGIVAM SA d'HLM pour la réhabilitation de 48 logements collectifs locatifs situés 1/3/5 rue Boris Vian et 24 rue du Pavé à PINON

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **051**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 275 177,91 € souscrit par LOGIVAM SA d'HLM auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52193 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 48 logements situés 1/3/5 rue Boris Vian et 24 rue du Pavé à PINON.

Le contrat n° 52193 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52193 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par LOGIVAM SA d'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à LOGIVAM SA d'HLM pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et LOGIVAM SA d'HLM.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 052

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour la construction de 15 logements pour séniors situés 12 rue du Douzième Chasseur à BUIRONFOSSE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 052,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 602 643 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 51308 constitué de 4 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 15 logements situés rue du Douzième Chasseur à BUIRONFOSSE.

Le contrat n° 51308 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 51308 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 053

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour la construction de 15 logements situés route de Reims à BRAINE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **053**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 167 936 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 53322 constitué de 2 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 15 logements situés route de Reims à BRAINE.

Le contrat n° 53322 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 53322 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 054

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour la construction de 15 logements situés rue de Paris à ESSIGNY-LE-GRAND

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **054**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 200 585 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52391 constitué de 4 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 15 logements situés rue de Paris à ESSIGNY-LE-GRAND.

Le contrat n° 52391 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52391 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 055

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour la reconstruction de 71 logements situés rue Jean Davesne - route de Chevreux à SOISSONS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 055,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 5 652 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52255 constitué de 2 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de reconstruction de 71 logements situés rue Jean Davesne - route de Chevreux à SOISSONS.

Le contrat n° 052255 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52255 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 056

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour la réhabilitation de 648 logements situés sur plusieurs adresses dans l'Aisne (PERLES, SOISSONS, TERGNIER, BEAUTOR, CHAUNY, HIRSON)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 056,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 1 393 000 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52258 constitué d'une ligne de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération de réhabilitation de 648 logements situés sur plusieurs adresses dans l'Aisne (PERLES, SOISSONS, TERGNIER, BEAUTOR, CHAUNY, HIRSON).

Le contrat n° 52258 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52258 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 057

Demande de garantie départementale dans le domaine du logement en faveur de l'OPH de l'Aisne pour l'acquisition/amélioration de 52 logements situés square Jean Moulin et rue Jean Zay à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **057**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Accorde la garantie du Département, à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt d'un montant total de 3 247 557 € souscrit par l'OPH de l'Aisne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52159 constitué de 4 lignes de prêt.

Ce prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition amélioration de 52 logements situés square Jean Moulin et rue Jean Zay à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN.

Le contrat n° 52159 joint au rapport du Président fait partie intégrante de la présente délibération ;

2) La garantie du Département est accordée pour la durée totale du contrat de prêt n° 52159 et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'OPH de l'Aisne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, le Département s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'OPH de l'Aisne pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3) Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt ;

4) Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention et à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'OPH de l'Aisne.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 058

**Programme d'Interêt Général (PIG) Habitat Indigne/Précarité
Energétique/Autonomie - Demandes d'aides à la réalisation de travaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **058**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Interêt Général (PIG) – **Volet Habitat Indigne** à :

- Mme Lucie SERVIO	2 000,00 €
- M. Dany SIEWIERA	2 472,00 €
- M. Jean DEVILLERS	2 539,00 €
Soit un total de : 7 011,00 € ;	

2/ Accorde une subvention dans le cadre du Programme d'Interêt Général (PIG) – **Volet Autonomie** à :

- M. René DEMORTIER	2 536,00 €
- M. Maurice PFISTER	3 736,00 €
- M. Gilbert BOISSOLLE	2 861,00 €

- Danièle GEORGES	774,00 €
- Mme Marie-Marthe CARPENTIER	1 040,00 €
- M. et Mme René CHAMPAGNE	5 767,00 €
- M. Christian BALITOUT	2 310,00 €
Soit un total de : 19 024,00 € ;	

3/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 204 - Nature 20422 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 059

**Programme d'Intérêt Général (PIG) Habitat Indigne/Précarité
Energétique/Autonomie - Demandes d'avances remboursables à
destination de propriétaires occupants modestes ou très modestes**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **059**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Annule le prêt accordé à Mme Sylvie EVRARD lors de la séance du 2 mai 2016 (rapport n°035), d'un montant de 3 400 €, destiné à financer des travaux d'amélioration de son logement situé 6 rue Basse à SAINTE-CROIX ;

2/ Accorde un prêt sous forme d'avance remboursable à :

- **M. Antonio FERNANDES** – 18 rue de la Fournelle – 02210 OULCHY-LE-CHATEAU
1 mensualité de 50 € et 35 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 2 500 €,

- **Mme Sylvie EVRARD** – 6 rue Basse – 02820 SAINTE-CROIX
1 mensualité de 74 € et 69 mensualités de 66 € pour un montant total de prêt de 4 628 €,

- **Mme Andréa CARON** – 3 Chemin de Bonneuil – 02600 TAILLEFONTAINE
120 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 9 000 €,
- **Mme Brigitte MACKE** – 7 Route de Neuilly – 02210 OULCHY-LA-VILLE
1 mensualité de 72 € et 36 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 2 592 €,
- **Mme Jacqueline BUSSY** – 1 rue de Loury – 02210 BILLY-SUR-OURCQ
1 mensualité de 37 € et 54 mensualités de 60 € pour un montant total de prêt de 3 277 €,
- **Mme Nadia DESGARDINS** – 10 rue de la Pommeroye – 02300 GUIVRY
1 mensualité de 100 € et 132 mensualités de 75 € pour un montant total de prêt de 10 000 €,
- **M. Jean Bernard THOMAS** – 2 Avenue Paul Lefèvre – 02240 RIBEMONT
1 mensualité de 43 € et 89 mensualités de 70 € pour un montant total de prêt de 6 273 €,

Ces prêts à taux 0 seront versés à (aux) entreprise(s) sur production des factures correspondant aux devis fournis lors du dépôt des dossiers :

- acompte de 50 % sur production de factures,
- le solde en fin de travaux ;

3/ Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les contrats de prêt qui seront passés entre le Département et l'emprunteur ;

4/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits départementaux inscrits au chapitre 27 – nature 2748 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 060

**Rapport modificatif relatif à la garantie d'emprunt accordée à
LOGIVAM SA d'HLM pour un réaménagement de prêts (Crédit Foncier
de France)**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **060**,

Vu sa précédente délibération en date du 4 juillet 2016 relative au rapport n°050,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Accorde la garantie du Département à LOGIVAM SA d'HLM pour le remboursement à hauteur de 50 % de toutes les sommes dues au titre des emprunts à taux fixe d'un montant de 2 330 000,45 € à contracter auprès du Crédit Foncier de France, destiné à refinancer 2 Prêts Locatifs Sociaux (PLS) Crédit Foncier comme suit :

- 635 539,42 € au titre du Capital Restant Dû du prêt n°729589092H et 7 944,24 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt
- 1 667 342,35 € au titre du Capital Restant Dû du prêt n°740090792M et 19 174,44 € au titre de l'indemnité de remboursement anticipée due au titre dudit prêt.

Les principales caractéristiques du prêt garanti à contracter auprès du Crédit Foncier de France sont les suivantes :

- Montant : 2 330 000,45 €
- Durée : 25 ans
- Point de départ du prêt : 30/04/2016
- Date de 1^{ère} échéance : 30/04/2017
- Date d'extinction du prêt : 30/04/2041
- Amortissement du capital : Progressif selon le principe des échéances constantes
- Périodicité des échéances : Annuelle en capital et intérêts
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 2,25 % soit, à titre informatif et conservatoire, un TEG de 2,25 % à mentionner dans le contrat de prêt à signer
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Indemnité de remboursement anticipé : indemnité actuarielle avec un minimum de 6 mois d'intérêts et perception de frais de gestion correspondant à 1 % du capital restant dû avant remboursement (minimum : 800 € maximum : 3 000 €) ;

2/ Renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, à première demande du Crédit Foncier de France, toutes sommes dues au titre de ce prêt en principal à hauteur de 50 % augmentées des intérêts, intérêts de retard et tous autres accessoires qui n'auraient pas été acquittés par LOGIVAM SA d'HLM à leur date d'exigibilité, et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

3/ Autorise, en conséquence, le Président du Conseil départemental de l'Aisne à signer, au nom et pour le compte du Département, le contrat de prêt en application de la présente délibération accordant la garantie susvisée.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 061

**Réhabilitation de logements locatifs sociaux en zone rurale -
Demandes d'aides départementales pour la réhabilitation de
logements locatifs communaux**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **061**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur les financements suivants :

OULCHES LA VALLEE FOULON

Réhabilitation des logements locatifs communaux – 16 A et 16 B Grande Rue 2 949,00 €

CRAONNE

Réhabilitation du logement locatif communal – 4 rue du Cimetière 3 000,00 €

CRAONNE

Réhabilitation du logement locatif communal – 6 rue du Cimetière 1 946,00 €

HAPPENCOURT

Réhabilitation du logement locatif – 2 Place de la Mairie 3 000,00 €

CROIX-FONSOMME

Réhabilitation du logement locatif – 18 rue Principale 3 000,00 €

ESSOMES-SUR-MARNE

Réhabilitation et création de deux logements locatifs

41 rue Hector Papelard-Hameau de Monneaux

6 000,00 €

THIERNU

Réhabilitation du logement locatif – 1 rue Arthur Lacourt ;

3 000,00 €

2/ Convient que dans l'hypothèse où les coûts définitifs des opérations subventionnées seraient inférieurs aux montants HT initialement présentés, les subventions accordées seraient calculées au prorata des dépenses effectivement réalisées ;

3/ Gage cette dépense d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 – Nature 204142 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 062

Soutien à la création de logements locatifs sociaux

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 062,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1/ Se prononce favorablement sur la demande de financement suivante :

- OPH de l'Aisne

Construction de 5 logements locatifs (3 PLUS et 2 PLAI)

Ruelle du Chesnoye – SAINT-GOBAIN

4 000 € par logement

20 000 € ;

2/ Gage ces dépenses d'investissement sur les crédits inscrits au chapitre 204 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 063

**Convention de mise à disposition d'agents du Département auprès de
la Société Publique Locale - Xdemat**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **063**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer les conventions et les avenants éventuels pour l'année 2016, entre le Département de l'Aisne et la société SPL-Xdemat, telles qu'elles figurent en annexe au rapport du Président, relatives à la mise à disposition de Mmes Sylvianne LE FOLL et Nathalie HAVOT.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 064

Modifications des modalités de la mise à disposition de Mme Lydie BOUTANTIN auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **064**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président du Conseil départemental à signer l'avenant et le renouvellement de la convention entre le Département de l'Aisne et le Groupement d'Intérêt Public de la Maison Départementale des Personnes Handicapées relatifs à la mise à disposition de Mme Lydie BOUTANTIN.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 065

Acquisition amiable d'un immeuble à SOISSONS

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 065,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

* Décide de procéder à l'acquisition suivante, au vu de l'avis émis par le service de France Domaine, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

Acquisition d'un ensemble immobilier sur la commune de SOISSONS :

Un ensemble immobilier, sis 26 rue des Cordeliers, appartenant à M. et Mme POUETTE, cadastré section AD n° 92 pour une superficie totale de 4 a 63 ca, moyennant un prix de 320 000 € ;

* Autorise le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, le compromis de vente, l'acte d'acquisition en la forme notariée à intervenir, et tout document s'y rapportant, avec faculté pour ce dernier de substituer toute personne physique de son choix, les frais étant à la charge du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 066**Acquisitions amiables de terrains sur les communes de
MONTECOURT-LIZEROLLES, GIBERCOURT, MENNESSIS et
CHAOURSE
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **066**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

* Décide de procéder aux acquisitions foncières suivantes, dans les conditions fixées dans le rapport du Président, à savoir :

I - Aménagement de la RD n° 1 entre les échangeurs de MONTECOURT-LIZEROLLES (D34) et LIEZ (D53) sur le territoire des communes de GIBERCOURT, MENNESSIS, MONTECOURT-LIZEROLLES et REMIGNY :

- Indemnités de dépossession :

Ces indemnités ont été calculées sur la base arrêtée par les services de France Domaine.

1) Immeuble appartenant à l'indivision CARETTE :

. 0,55 €/m² pour 2 parcelles en nature de terre cadastrées section ZE n° 144 et 145 sur la commune de MONTECOURT-LIZEROLLES (n° 1 du plan parcellaire), pour une superficie de 5 318 m².

2) Immeuble appartenant à Mme DOGNY-PASSET Françoise :

. 0,55 €/m² pour 1 parcelle en nature de terre cadastrée section ZB n° 101 sur la commune de GIBERCOURT (n° 2 du plan parcellaire), pour une superficie de 346 m².

3) Immeuble appartenant à la commune de MENNESSIS :

. 0,55 €/m² pour 1 parcelle en nature de pâture cadastrée section AD n° 243 sur la commune de MENNESSIS (n° 60 du plan parcellaire), pour une superficie de 343 m².

- Indemnités au titre de l'éviction agricole :

Les indemnités d'éviction agricole, acceptées sur la base du barème de la Chambre d'Agriculture établi au 1^{er} juillet 2015.

1) Immeuble exploité par le GAEC RECONNU DU CHAPITRE :

. à raison de 9 922,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de terre de culture cadastrée section ZE n° 114 sur la commune de MONTECOURT-LIZEROLLES (n° 1 du plan parcellaire), pour une superficie de 53 a 18 ca.

2) Immeuble exploité par la SCEA DE LA VALLEE DE L'OISE :

. à raison de 9 922,00 €/ha pour 1 parcelle en nature de terre de culture cadastrée section ZB n° 40 sur la commune de GIBERCOURT (n° 2 du plan parcellaire), pour une superficie de 3 a 46 ca.

POUR UN MONTANT TOTAL DE : 9 556,14 €

II - Aménagement du carrefour formé par les RD n° 966 et 74 sur le territoire de la commune de CHAOURSE :

- Indemnité de dépossession :

. 0,40 €/m² pour 2 parcelles en nature de terre cadastrées section A n° 451 (49 m²) et ZD n° 53 (422 m²) ;

. 0,40 €/m² et 0,30 €/m² pour 1 parcelle en nature de terre (773 m²) et en nature de sol de friche-taillis (366 m²) cadastrée section ZD n° 55 ;

soit une superficie totale de 1 610 m², appartenant à M. GREGOIRE Daniel.

A cette indemnité de dépossession s'ajoute celle pour trouble de jouissance à raison de 20 % au titre du remploi, ainsi que le principe en a été décidé le 17 octobre 1983.

- Indemnité au titre de l'éviction agricole :

. à raison de 8 434,00 €/ha pour 3 parcelles en nature de terre de culture, exploitées par M. GREGOIRE Daniel, cadastrées section A n° 435 et ZD n° 14 et 15, pour une superficie totale de 12 a 44 ca.

POUR UN MONTANT TOTAL DE : 1 778,07 €

* Autorise le Vice-Président délégué du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département de l'Aisne, les actes d'acquisition à intervenir, ces actes étant passés en la forme administrative par devant le Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 067

Avis sur des documents d'urbanisme

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **067**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur les projets de plans locaux d'urbanisme des communes d'ACY, de GOUY, de MONTIGNY-LENGRAIN et de SAULCHERY, sous réserve des observations émises dans le rapport du Président du Conseil départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 068
**Convention cadre relative à l'aménagement d'un Boulevard Urbain à
VILLERS-COTTERETS**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **068**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention cadre avec la commune de VILLERS-COTTERETS relative à l'aménagement d'un Boulevard Urbain ;
- Prend acte du montant de l'aménagement évalué à 7 673 000 € HT et de la participation de la commune de VILLERS-COTTERETS à hauteur de 25 % ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention cadre au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 069

Convention concernant la réalisation d'un aménagement de type tourne à gauche sur la RD 966 afin de desservir la zone d'activités de la Croizette située sur le territoire de la Commune de BRIENNE SUR AISNE (Ardennes)

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **069**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Décide de se prononcer favorablement sur le projet d'aménagement d'un tourne à gauche sur la RD 966 au droit de la future voie d'accès à la zone d'activité de la Croizette, sise sur le territoire de la Commune de BRIENNE-SUR-AISNE (Département des Ardennes) ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer le projet de convention fixant les modalités de réalisation de cet aménagement aux frais et sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Pays Rethelois.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 070

**Convention relative à la réalisation sous maîtrise d'ouvrage communale, sous maîtrise d'ouvrage communautaire et sous maîtrise d'ouvrage départementale de l'aménagement de la RD 1160 entre les PR 2+438 et PR 2+538 (rue de la Motte) dans la traverse de l'agglomération de la commune de RESSONS-LE-LONG
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 070,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la passation de la convention avec la Communauté de communes du Pays de la Vallée de l'Aisne dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques et administratives de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 1160 dans la traverse de RESSONS-LE-LONG. La participation financière du Département est répartie comme suit : 9 400 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 16 426 € TTC sur le chapitre 23 ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 9 400 € HT pour l'aménagement de la RD 1160 dans la traverse de RESSONS-LE-LONG, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 071

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 534 (tranche 1) entre les PR 0+000 et PR 0+190 Rue du marais et de la RD 53 (tranche 2) entre les PR 17+644 et PR 17+844 Place de la mairie dans la traverse de la commune de BARISIS-AUX-BOIS
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **071**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de BARISIS-AUX-BOIS selon le projet joint en annexe au rapport du président et qui détermine les conditions techniques et administratives auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la RD 534 entre les PR 0+000 et PR 0+190 (rue du marais) et de la RD 53 entre les PR 17+644 et PR 17+844 (place de la mairie) dans la traverse de BARISIS-AUX-BOIS. La participation financière est répartie comme suit :

- tranche 1 (RD 534): 17 100 € HT pour le subventionnement au FDS à imputer sur le chapitre 204 et 23 843 € TTC pour les travaux de chaussée sur le chapitre 23 ;

- tranche 2 (RD 53) : 18 000 € HT pour le subventionnement au FDS à imputer sur le chapitre 204 et 41 000 € TTC pour les travaux de chaussée sur le chapitre 23 ;
- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, les sommes de 17 100 € HT pour l'aménagement de la RD 534 et 18 000 € HT pour l'aménagement de la RD 53, en traverse de BARISIS-AUX-BOIS, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;
- Accepte le déclassement de la RD 534 en voirie communale de BARISIS-AUX-BOIS du PR 0+000 au PR 0+190 soit un linéaire de 190 ml ;
- Autorise le président du Conseil départemental à signer cette convention au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 072

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la RD 925 entre les PR 52+218 et PR 52+618 dans la traverse de MENNEVILLE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **072**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de MENNEVILLE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 925 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 38 400 € HT pour la part représentative du FDS à imputer sur le chapitre 204 et 62 800 € TTC pour les travaux de chaussée sur le chapitre 23 ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 38 400 € HT pour l'aménagement de la RD 925 en traverse de MENNEVILLE, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 073

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage
communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de
l'aménagement de la RD 967 entre les PR 72+183 à 72+563, dans la
traverse de l'agglomération de LAON
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **073**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention sur la commune de LAON dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 967 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière est répartie comme suit : 6 000 € HT sur le chapitre 204 et 60 000 € TTC sur le chapitre 23 du Budget départemental ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 6 000 € HT pour l'aménagement de la RD 967 en traverse de LAON, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 074

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la Rue de Mennessis sur la RD 3090 du PR 0+000 au PR 0+349 en agglomération de la commune de FRIERES-FAILLOUEL
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **074**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la passation de la convention avec la commune de FRIERES-FAILLOUEL dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 3090 du PR 0+000 au PR 0+349 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 41 300 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 57 655 € TTC sur le chapitre 23 ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 41 300 € HT pour l'aménagement de la RD 3090 en traverse de FRIERES-FAILLOUEL, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 075

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la Rue des deux Drucbert (RD 68 du PR 39+500 au PR 40+166) en agglomération de la commune de LA VALLEE MULATRE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 075,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la passation de la convention avec la commune de LA VALLEE MULATRE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de la Rue des deux Drucbert sur la RD 68 du PR 39+500 au PR 40+166 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 57 340 € HT à imputer sur le chapitre 204 et 68 000 € TTC sur le chapitre 23 du Budget départemental ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 57 340 € HT pour l'aménagement de la RD 68 en traverse de LA VALLEE MULATRE, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 076

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de la Rue Sadi Carnot (RD 946 du PR 17+426 au PR 17+936) en agglomération de la commune de GUISE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **076**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la passation de la convention avec la commune de GUISE dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières de réalisation des travaux d'aménagement de la RD 946 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 33 660 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 75 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 33 660 € HT pour l'aménagement de la RD 946 en traverse de GUISE, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 077

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale et sous maîtrise d'ouvrage départementale, de l'aménagement de l'Avenue de la victoire (RD 8 du PR 2+825 au PR 3+025) en agglomération de la commune de JUSSY
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **077**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

1) Autorise la passation de la convention avec la commune de JUSSY dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation des travaux d'aménagement de l'Avenue de la victoire sur la RD 8 du PR 2+825 au PR 3+025 dans la traverse de l'agglomération. La participation financière du Département est répartie comme suit : 12 400 € HT à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental et 36 000 € TTC sur le chapitre 23 ;

2) Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 12 400 € HT pour l'aménagement de la RD 8 en traverse de JUSSY, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

3) Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 078

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, de l'aménagement de la RD 5 (Rue Paul Doumer) entre les PR 11+823 et PR 11+923 dans la traverse de l'agglomération d'ANIZY-LE-CHATEAU
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **078**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune d'ANIZY-LE-CHATEAU dont le projet est joint en annexe au rapport du Président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des aménagements divers de la traverse de la RD 5 (du PR 11+823 et PR 11+923) en agglomération de la commune d'ANIZY-LE-CHATEAU. La participation financière du Département est répartie comme suit : 12 333,34 € HT pour les travaux de chaussée et 6 600 € HT pour la part représentative du FDS, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 18 933,34 € HT pour l'aménagement de la RD 5 en traverse de l'agglomération d'ANIZY-LE-CHATEAU à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 079

**Convention relative à la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, de l'aménagement de la RD 967 entre les PR 62+385 et PR 63+096, la RD 88 entre les PR 7+305 et PR 7+396 et la RD 19 entre les PR 14+318 et PR 14+368 dans la traverse de l'agglomération de CHAMOUILLE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 079,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention avec la commune de CHAMOUILLE dont le projet est joint en annexe au rapport du président et qui détermine les conditions techniques, administratives et financières auxquelles est subordonnée la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage communale, des aménagements divers de la commune sur la RD 967 entre les PR 62+385 et PR 63+096, la RD 88 entre les PR 7+305 et PR 7+396 et la RD19 entre les PR 14+318 et PR 14+368, en agglomération de la commune de CHAMOUILLE. La participation financière du Département est répartie comme suit : 107 287,50 € HT pour les travaux de chaussée et 80 370 € HT pour la part représentative du FDS drainage lié, à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Individualise, au titre des subventions d'équipement versées aux communes, la somme de 187 657, 50 € HT pour l'aménagement des RD 967, RD 88 et RD 19 en traversée de l'agglomération de CHAMOUILLE à imputer sur le chapitre 204 du Budget départemental ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer cette convention, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 080

**Déclassement en traverse d'agglomération de la Route
Départementale N° 616 (du PR 0+000 au PR 1+098) et reclassement
dans la voirie communale de DAGNY-LAMBERCY**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **080**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte le déclassement et le reclassement dans la voirie communale de DAGNY-LAMBERCY de la traverse d'agglomération de la Route Départementale N° 616 (du PR 0+000 au PR 1+098 pour 1098 ml) ;

- Autorise le Président du Conseil départemental à signer la convention définissant les conditions administratives de ce transfert de domanialité.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 081

Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2016 / 2017

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **081**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale 2016 / 2017.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 082
Fonds Départemental de Solidarité / Individualisation d'Opérations
Dépenses pour tiers

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **082**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser les subventions suivantes :

CANTON DE CHAUNY :

*deux subventions relatives à la Commune de CHAUNY, pour des travaux de voirie VC n°96 rue du Clos Escarnot et n°142 Bd d'Andenne, pour un montant total de 16 250,00 € sur le programme 2016

CANTON DE FERRE-EN-TARDENOIS :

*deux subventions relatives à la Commune de BAZOCHES-SUR-VESLES, pour des travaux de voirie VC rue Marie Curie tr. 1 et 2, pour un montant total de 6 523,65 € sur les programmes 2015/2016

*une subvention relative à la Commune de LES SEPTVALLONS (VAUXCERE), pour des travaux de voirie VC rue de l'Eglise, pour un montant de 6 825,00 € sur le programme 2016

CANTON DE GUIGNICOURT :

*une subvention relative à la Commune de SISSONNE pour des travaux de voirie VC rue des quatre Chemins, pour un montant de 3 377,50 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de MONTAIGU pour des travaux de voirie VC rue du parc, pour un montant de 4 889,38 € sur le programme 2016

*trois subventions relatives à la Commune de BOUCONVILLE-VAUCLAIR pour des travaux de voirie VC n° 1 rue de Cauroy, rue de Corderoy et rue Boutheny, pour un montant total de 18 786,63 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de LAPPION pour des travaux de voirie VC rue de la Michaude et Chemin de Bel Air, pour un montant total de 15 072,54 € sur le programme 2016

*deux subventions relatives à la Commune de CONCEVREUX pour des travaux de voirie VC Chemin de Tortille (TR. 1/2), pour un montant total de 14 977,31 € sur le programme 2016

CANTON D'HIRSON :

*une subvention relative à la Commune de SAINT-CLEMENT, pour des travaux ESPACES PUBLICS Accès PMR Mairie, pour un montant de 2 092,80 € sur le programme 2015

CANTON DE MARLE :

*trois subventions relatives à la Commune de CHERY-LES-POUILLY, pour des travaux de voirie VC n° 12/20 rues de Couvron et des Marais et n°2 de Barenton-Cel 1^{ère} et 2^{ème} tr., pour un montant total de 11 719,29 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune de SAINT-GOBERT, pour des travaux ESPACES PUBLICS PMR Eglise, pour un montant de 1 492,80 € sur le programme 2016

CANTON DE RIBEMONT :

*une subvention relative à la Commune de MEZIERES-SUR-OISE, pour des travaux de voirie VC n° 14 rue du Hamel, pour un montant de 15 510,00 € sur le programme 2015

CANTON DE SAINT-QUENTIN 2 :

*une subvention relative à la Commune de FIEULAINNE, pour des travaux de voirie VC rue Maretz, pour un montant de 743,04 € sur le programme 2015

CANTON DE VERVINS :

*deux subventions relatives à la Commune de ROZOY-SUR-SERRE, pour des travaux de voirie VC n° 28 rue de Verdun et RD n° 977 rue Charles de Gaulle, pour un montant total de 8 050,00 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune de DIZY-LE-GROS, pour des travaux de voirie VC n° 24 rue du Presbytère, pour un montant de 7 920,00 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de LA-VILLE-AUX-BOIS-LES-DIZY, pour des travaux de voirie RD n° 593, pour un montant de 8 484,70 € sur le programme 2015

*deux subventions relatives à la Commune de LERZY, pour des travaux de voirie VC n°11 ch. du Corbion, pour un montant total de 21 816,41 € sur les programmes 2015 et 2016

*une subvention relative à la Commune d'HAUTION, pour des travaux de voirie VC Impasse de la Fontaine Orion, pour un montant de 937,50 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune d'ARCHON, pour des travaux de voirie VC n° 6 Rte de Dohis, pour un montant de 16 125,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de SAINT-ALGIS, pour des travaux de voirie VC n° 10 rue d'Haution, pour un montant de 34 230,00 € sur le programme 2016

*deux subventions relatives à la Commune de ROUVROY-SUR-SERRE, pour des travaux de voirie VC Ch. des Marnières et RD n° 550 (Mairie + Gare), pour un montant total de 4 684,50 € sur le programme 2015

- *une subvention relative à la Commune de BANCIGNY, pour des travaux de voirie VC n° 6/8 de Nampcelles et Dagny, pour un montant de 18 240,00 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune d'HARY, pour des travaux de voirie VC n° 7 rue Verte, pour un montant de 23 000,00 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de SAINTE-GENEVIEVE, pour des travaux de voirie VC n° 2 rue de la Fontaine, pour un montant de 3 260,18 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de GERGNY, pour des travaux de voirie VC n° 4 rue de Sommeron, pour un montant de 1 770,00 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de MONTCORNET, pour des travaux ESPACES PUBLICS PMR Mairie, pour un montant de 40 120,00 € sur le programme 2015
- *deux subventions relatives à la Commune de SOIZE, pour des travaux de voirie VC n°3 rte de Chéry les Rozoy, pour un montant total de 9 424,00 € sur les programmes 2015 et 2016

CANTON DE VIC-SUR-AISNE :

- *une subvention relative à la Communauté de Communes du Pays de la Vallée de l'Aisne (NOUVRON-VINGRE), pour des travaux de voirie VC n° 4 ch. de Falloise, pour un montant de 8 026,66 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de BICHANCOURT, pour des travaux de voirie VC rue de l'Eglise, pour un montant de 33 591,18 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de CRECY-AU-MONT, pour des travaux de voirie RD rue de la Vallée, pour un montant de 10 330,88 € sur le programme 2016

CANTON DE VILLERS-COTTERETS :

- *une subvention relative à la Commune de BUZANCY, pour des travaux de voirie RD n° 1240 rue du Village (complément), pour un montant de 18 663,56 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de LA-CROIX-SUR-OURCQ, pour des travaux de voirie VC des Petites Maisons, pour un montant de 3 413,33 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de LATILLY, pour des travaux de voirie VC n° 3 à Latilly à Montgru-Saint-Hilaire, pour un montant de 1 433,25 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de LAUNOY, pour des travaux de voirie VC de Launoy aux Crouttes, pour un montant de 2 852,25 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de NAMPTEUIL-SOUS-MURET, pour des travaux de voirie VC n° 12 rue de Violaine, pour un montant de 2 297,25 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de NEUILLY-SAINT-FRONT pour des travaux de voirie VC rue René Roy, pour un montant de 15 750,00 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de VIERZY, pour des travaux de voirie VC rue Charles de Gaule, pour un montant de 288,00 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de VILLERS-COTTERETS, pour des travaux de voirie VC rue Rémi Baraquin (complément), pour un montant de 4 333,31 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la commune de LA-FERTE-MILON, pour des travaux d'Ouvrage d'Art complémentaires Passerelle, pour un montant de 6 800,00 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de BILLY-SUR-OURCQ, pour des travaux de voirie VC rue de la Fontaine Alix, pour un montant de 3 605,63 € sur le programme 2016
- *une subvention relative à la Commune de BUSSIARES, pour des travaux de voirie VC hameau de Champillon, pour un montant de 14 625,00 € sur le programme 2015
- *une subvention relative à la Commune de CHAUDUN, pour des travaux de voirie VC n° 8 Cravançon à Missy aux Bois, pour un montant de 2 871,00 € sur le programme 2016

*une subvention relative à la Commune de LARGNY-SUR-AUTOMNE, pour des travaux de voirie VC rue du Paty, pour un montant de 10 382,30 € sur le programme 2015

*une subvention relative à la Commune de SOUCY, pour des travaux d'Ouvrage d'Art VC rue de la Vallée, pour un montant de 3 793,75 € sur le programme 2015.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 083

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme "Réaménagements routiers" -
Rubrique "Réhabilitations des infrastructures routières" -
Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **083**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales pour les réhabilitations d'infrastructures routières, les opérations suivantes :

RD 7 du PR 32+776 à 33+856 à NEUFLIEUX (canton de CHAUNY), pour un montant de 110 000 € ;

RD 31 du PR 27+738 à 29+000 à ETAVES-ET-BOCQUIAUX (canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS), pour un montant de 65 000 € ;

RD 14 du PR 17+000 à 19+000 à AIZY-JOUY (canton de FERE-EN-TARDENOIS), pour un montant de 100 000 € ;

RD 1 du PR 96+800 à 97+280 à NOGENTEL (Canton d'ESSOMES-SUR-MARNE) et à NESLES-LA-MONTAGNE (canton de CHATEAU-THIERRY), pour un montant de 100 000 € ;

RD 977 du PR 13+620 à 14+138 et RD 946 du PR 65+270 à 65+472 à ROZOY-SUR-SERRE (canton de VERVINS), pour un montant de 115 000 € ;

RD 26 du PR 21+900 à 23+300 à CREPY (canton de LAON 1), pour un montant de 85 000 € ;

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERIOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 084

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme de sécurité routière - Mise en
sécurité du domaine public - Individualisations - Communes de
GAUCHY, VERDILLY, CLACY-ET-THIERRET, MONS-EN-LAONNOIS,
CHIVY-LES-ETOUVELLES, LAON, CROIX-FONSOMMES et TORCY-EN-
VALOIS**

***Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **084**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Sachant qu'il convient de lire, dans l'encadré de délibération proposée dans le rapport, s'agissant de la troisième individualisation : Cantons de **LAON 1** et **LAON 2**, et non **LAON 2** comme indiqué,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 d'amélioration des Routes Départementales pour la mise en sécurité du domaine public, les opérations suivantes :

Canton de SAINT-QUENTIN 3 :
Commune de GAUCHY

RD1029 au PR 14+395

40 000 €

<u>Canton de CHATEAU-THIERRY :</u> Commune de VERDILLY	RD1 au PR 90+085	80 000 €
<u>Cantons de LAON 1 et LAON 2 :</u> Communes de CLACY-ET-THIERRET, MONS-EN-LAONNOIS, CHIVY-LES-ETOUVELLES et LAON	RD652 -PR6+100 au PR6+300	48 500 €
<u>Canton de BOHAIN-EN-VERMANDOIS :</u> Commune de CROIX-FONSOMMES	RD31- PR 22+730	53 900 €
<u>Canton de VILLERS-COTTERETS :</u> Commune de TORCY-EN-VALOIS	RD871-PR8+690 au PR9+390	56 000 € ;

- de financer ces opérations sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 17/11/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 085

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme traverse - Petites opérations liées
au Fonds Départemental de Solidarité - Individualisation - Commune
de GAUCHY
*Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **085**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 des Petites opérations liées au Fonds Départemental de Solidarité, l'opération suivante :

Canton de SAINT-QUENTIN 3 :

GAUCHY RD671 80 000 € ;

- de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZETICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 086

**Infrastructures - Programme d'amélioration des Routes
Départementales - Sous-programme sécurité routière - Glissières -
Individualisation - Communes d'URVILLERS et CERIZY
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 086,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- d'individualiser, au titre du programme 2016 des glissières de sécurité, l'opération suivante :

Canton de RIBEMONT :

URVILLERS et CERIZY RD1044 entre les PR 27 et PR 30 34 500 € ;

- de financer cette opération sur le chapitre 23 du Budget départemental.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLEROT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIE-TURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 087

**Programme 2016 du Fonds Départemental de Solidarité - Remise en état de voies communales à la suite d'évènements météorologiques exceptionnels - Individualisation d'opération - Commune de NOUVRON-VINGRE - Communauté de communes de VIC-SUR-AISNE
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **087**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'attribuer, au titre du programme de remise en état des voies communales à la suite de dégâts subis lors d'évènements météorologiques exceptionnels, la subvention suivante :

CANTON DE VIC-SUR-AISNE :

une subvention relative à la Communauté de communes de VIC-SUR-AISNE (commune de NOUVRON-VINGRE) pour des travaux de voirie VC n° 4 Chemin de Falloise, pour un montant de 3 415,60 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 088

Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme "Grosses réparations d'ouvrages d'art" - Individualisation d'opération
*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° 088,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations d'ouvrages d'art », l'opération décrite dans le rapport du Président avec le montant suivant :

OA n° D0068, RD 14 au PR 37+559, sur le territoire de la commune de MONT-NOTRE-DAME, canton de FÈRE-EN-TARDENOIS pour un montant de 33 500 €.

Acte déposé en Préfecture
Le 03/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEWICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 089

Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme grosses réparations des chaussées - Individualisation d'opérations

*** Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **089**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'individualiser, au titre du sous-programme 2016 de « Grosses réparations de chaussées », les opérations décrites dans le rapport du Président avec les montants récapitulatifs suivants :

- RD 1044 entre les PR 24+235 et 24+635, sur le territoire de la commune de NEUVILLE-SAINT-AMAND, canton de SAINT-QUENTIN 3 pour un montant de 40 650 € ;

- RD 37 entre les PR 0+000 et 1+000, sur le territoire de la commune d'AUDIGNY, canton de GUISE pour un montant de 80 000 € ;

- RD 937 au PR 22+470 (giratoire), sur le territoire de la commune de CHAUNY, canton de CHAUNY pour un montant de 50 300 € ;

- RD 937 entre les PR 22+005 et 22+470 sur le territoire de la commune de CHAUNY, canton de CHAUNY pour un montant de 64 250 € ;

- RD 810 entre les PR 0+000 et 1+907, sur le territoire de la commune de FLAVY-LE-MARTEL, canton de RIBEMONT pour un montant de 39 500 € ;

- RD 946 entre les PR 38+500 et 39+500, sur le territoire de la commune de MARLE, canton de MARLE pour un montant de 38 600 € ;

- RD 58 entre les PR 18+902 et 19+150, sur le territoire de la commune de BOSMONT-SUR-SERRE, canton de MARLE pour un montant de 50 000 € ;

- RD 36 entre les PR 26+000 et 28+000, sur le territoire de la commune d'ORIGNY-EN-THIERACHE, canton de VERVINS pour un montant de 65 000 €.

TOTAL 428 300 €

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPELBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEECZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 090

**Programme d'amélioration des Routes Départementales - Sous-programme traverses - Individualisation d'opérations
* Dépenses propres**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **090**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 24 avril 2015, relative au rapport n° 004, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

décide d'individualiser au titre du sous-programme 2016 d'aménagements des traverses, les opérations suivantes :

- RD 66 PR 28+000 à 28+500, sur le territoire de la commune de FESMY-LE-SART, canton de GUISE, pour un montant de 60 000 € TTC.

- RD 616 PR 0+000 à 1+098, sur le territoire de la commune de DAGNY-LAMBERCY, canton de VERVINS, pour un montant de + 48 000 € TTC.

Acte déposé en Préfecture
Le 04/10/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX

DEPARTEMENT DE L' AISNE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Réunion du lundi 26 septembre 2016

Présidence de M. Nicolas FRICOTEAUX

Etaient présents : B. BEAUVOIS, C. BLERLOT, J.P. BONIFACE, F. BONNARD TREVISAN, M. CARREAU, M. COLLET, C. DERUY, J. DOGNA, A.M. FOURNIER, B. FOURNIETURQUIN, G. FOURRE, N. FRICOTEAUX, M. FUSELIER, I. ITTELET, F. KARIMET, J.L. LANOUILH, N. LECOULTRE, I. LETRILLART, F. MARCHIONNI, A. MARICOT, A. POLLET, M. POTELET, F. RAMPENBERG, P. TORDEUX, A. TUJEK, B. VANNOBEL, C. VARLET, P.J. VERZELEN

Excusés : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

Autres absents : —

Mandats de : F. BRIFFAUT, F. CHAMPENOIS, T. DUDEBOUT, P. GRUNY, F. GRZEZICZAK, M. PIGONI, M. SAILLARD, F. VANIER

RAPPORT N° 091

**Programme de Modernisation des Itinéraires 2009-2014 (PDMI 2009-2014) - Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 (CPER 2015-2020) - Aménagement de la RN2
Dépenses pour tiers**

La Commission Permanente du Conseil départemental,

Vu le rapport N° **091**,

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 28 septembre 2015, relative au rapport n° 401, portant délégations d'attribution en application des dispositions de l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Approuve la passation de la convention cadre entre l'Etat, la Région Nord Pas-de-Calais Picardie et le Département relative à l'aménagement de la RN2 (Aménagement à 2x2 voies de la déviation de VAUMOISE, aménagement à 2x2 voies de la déviation de PEROY-LES-GOMBRIES et sécurisation de la RN2 en forêt de Retz). Celle-ci définit les engagements de participation respectifs au financement de ces opérations au regard du PDMI 2009-2014 et du CPER 2015-2020 ;
- Approuve la passation de la convention d'application n° 1, pour l'année 2016, entre l'Etat et le Département relative aux modalités de participation du Département au financement de l'aménagement à 2x2 voies de la déviation de VAUMOISE et de l'aménagement à 2x2 voies de la déviation de PEROY-LES-GOMBRIES, inscrits au CPER 2015-2020 ;

- Prend acte d'une dépense, pour l'année 2016, d'un montant de 50 000 € à imputer sur le chapitre 204 « Subventions à l'Etat » ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer ces conventions, au nom et pour le compte du Département.

Acte déposé en Préfecture
Le 29/09/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Michel GENNESSEUX